

VERSION PRÉLIMINAIRE du Manuel du programme de soutien aux candidats pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD

Processus de candidature au programme de soutien aux
candidats pour la prochaine série du programme des nouveaux
domaines génériques
de premier niveau

10 juin 2024



REMARQUE : Le texte entre crochets est en cours de rédaction

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	4
1.1. L'ICANN et sa mission	4
1.2. Le programme de soutien aux candidats	4
1.3. Objectifs du Manuel	4
1.4. Conditions générales	5
2. Aperçu	6
2.1. Soutien mis à la disposition des candidats à l'ASP éligibles	6
Réduction des frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD	7
2.2. Étapes et catégories d'évaluation	9
2.3. Évaluation ASP vs évaluation gTLD	10
3. Calendrier du programme de soutien aux candidats	11
4. Éligibilité des candidats et catégories d'évaluation	15
4.1. Diligence raisonnable et contrôle d'antécédents commerciaux	18
4.2. Contrôle de la responsabilité publique	20
4.3. Besoin financier	23
4.4. Viabilité financière	26
4.5. Catégories d'entités éligibles	28
4.5.1. Entités éligibles - Organisations à but non lucratif, organisations d'utilité publique ou équivalent	29
4.5.2. Entités éligibles - Organisations intergouvernementales (OIG)	34
4.5.3. Entités éligibles - Organisations autochtones/tribales	35
4.5.4. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises à impact social ou d'utilité publique	37
4.5.5. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises basées dans un pays moins développé	44
4.6. Restrictions	50
5. Processus de candidature au programme de soutien aux candidats	51
5.1. Modification d'un dossier de demande pour l'ASP	54
6. Évaluation des demandes ASP	56
6.1. Panels de révision du soutien au candidat	56
6.2. Évaluation	57
6.3. Demandes de précisions	57
6.4. Résultats de l'évaluation	57
6.5. Allocation de soutien aux candidats éligibles	58
7. Conditions générales [en attendant les conditions générales de l'AGB]	61

8. Informations supplémentaires	62
8.1. Période de commentaires sur les candidatures - à déterminer	62
8.2. Processus de contestation – à déterminer, question en suspens	62
8.3. Évaluation et rapports du programme	62
8.4. Autres ressources	62
Annexe 1 : Exemples de modèles de rapports narratifs	66
A. Besoin financier	66
B. Viabilité financière	66
Annexe 2 : Versement de l'acompte gTLD à titre de preuve de la viabilité financière	67
[Annexe 3 : Plan de financement de l'ASP]	68
Annexe 4 : Traduction des documents justificatifs	69

1. Introduction

1.1. L'ICANN et sa mission

La mission de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (« ICANN ») consiste à assurer le fonctionnement stable et sécurisé des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet. Pour contacter une personne sur Internet, vous devez saisir une adresse sur votre ordinateur ou autre dispositif : un nom ou un numéro. Cette adresse doit être unique pour permettre aux ordinateurs de s'identifier entre eux. L'ICANN coordonne et apporte un soutien à ces identificateurs uniques à l'échelle mondiale. L'ICANN a été fondée en 1998 en tant qu'organisation à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Elle rassemble au sein de sa communauté des participants du monde entier.

1.2. Le programme de soutien aux candidats

L'ICANN a conçu le programme de soutien aux candidats (ASP) dans le cadre de son programme des nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD). L'ASP est un programme mondial visant à fournir une aide financière et non financière aux entités éligibles en mesure de prouver qu'elles ont besoin d'une telle aide et souhaitant déposer une candidature et exploiter un gTLD dans le système des noms de domaine (DNS).

Dans le cadre de la prochaine série du programme des nouveaux gTLD, l'ASP est conçu pour être en phase avec l'affirmation 1.3 du [rapport final sur le processus d'élaboration de politiques relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#) : « Le Groupe de travail affirme que les nouveaux gTLD ont pour principaux objectifs de promouvoir la diversité, d'encourager la concurrence et de renforcer l'utilité du DNS ». De plus amples informations relatives aux critères d'éligibilité et aux types d'entités éligibles au soutien sont disponibles à la [section 4](#).

1.3. Objectifs du Manuel

Le présent Manuel fixe les règles que doivent respecter les candidats souhaitant une aide pour présenter leur candidature au programme des nouveaux gTLD. Il oriente dans le processus de candidature et fournit des informations relatives aux dates butoirs, critères et processus d'évaluation.

Veillez noter que la prochaine série du programme des nouveaux gTLD sera en cours d'élaboration lors de la période de dépôt de candidatures à l'ASP. En attendant, les candidats à l'ASP sont donc encouragés à consulter les ressources du programme des nouveaux gTLD précédemment publiées. Ces ressources renseigneront les parties intéressées sur les coûts estimés et les exigences préliminaires liés au dépôt de candidatures à la prochaine série du programme des nouveaux gTLD, et permettront aux parties de prendre une décision éclairée quant à leur décision de déposer une candidature ou non au programme.

Ces ressources sont les suivantes :

1. [Site web du programme des nouveaux gTLD](#)
2. [Supports liés à la version préliminaire du Guide de candidature pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD disponibles sur l'espace de travail wiki de l'équipe de révision de la mise en œuvre des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#)
3. [Le Guide de candidature pour la prochaine série de nouveaux gTLD] : Veuillez noter que le Guide de candidature pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD est en cours de mise à jour, en consultation avec l'équipe de révision de la mise en œuvre. Sur la base des recommandations de politiques mises à jour consignées dans le [rapport final sur le processus d'élaboration de politiques relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#), le Guide fait office de feuille de route pour les candidats au programme.
4. La version 2012 du [Guide de candidature aux nouveaux gTLD](#) (à titre de référence historique)



Veillez poser vos questions relatives à l'ASP ou au Manuel ASP à l'adresse suivante : globalsupport@icann.org.

1.4. Conditions générales

Tous les candidats à l'ASP doivent consulter et accepter les conditions générales du processus de candidature à l'ASP. Veuillez consulter la [section 7 : Conditions générales](#) pour en savoir plus (voir également la [section 4.6 : Restrictions](#)).

2. Aperçu

L'Internet est une ressource mondiale. Une composante critique de son infrastructure est le système des noms de domaine (DNS) qui permet de naviguer dans ce vaste réseau. Le DNS nous permet d'utiliser des noms faciles à retenir et non pas des adresses de protocole Internet (séries de numéros) pour se connecter à un site web. L'ASP vise à servir l'intérêt public mondial en promouvant la diversité, en encourageant la concurrence et en renforçant l'utilité du DNS. En plus de respecter d'autres critères d'évaluation (par exemple, le besoin financier, la viabilité financière), les candidats à l'ASP doivent relever de l'un des cinq types d'entités éligibles : 1) organisations à but non lucratif/non gouvernementales et organisations d'utilité publique ; 2) organisations intergouvernementales ; 3) organisations autochtones/tribales ; 4) microentreprises ou petites entreprises sociales ; 5) microentreprises ou petites entreprises basées dans un pays en développement.

Le but de l'ASP est de rendre les processus de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD ainsi que les frais associés plus accessibles aux entités qui souhaiteraient exploiter un registre mais qui, sans l'ASP, ne seraient pas en mesure de se porter candidates en raison de contraintes financières et d'un manque de ressources. Les candidats à l'ASP éligibles bénéficieront d'un certain pourcentage de réduction sur les frais de dépôt de candidatures aux gTLD de base et autres frais d'évaluation des candidatures aux gTLD, tel que prévu à la [section 4.1 : Frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD](#).

2.1. Soutien mis à la disposition des candidats à l'ASP éligibles

L'ASP donnera aux candidats éligibles (également appelés « candidats retenus » dans le Manuel) la possibilité de bénéficier d'une réduction sur les frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD (voir [Frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD](#)). Les candidats retenus auront également accès à un ensemble de mesures de soutien non financier qui les aidera à déposer une candidature à un gTLD.

Le présent Manuel précise le soutien financier et non financier dont les candidats à l'ASP qui auront été **retenus** pourront bénéficier. Cet ensemble de mesures comprend ce qui suit :

1. [Un programme de formation à l'ASP (en attendant l'examen par le Conseil d'administration de la recommandation de politiques supplémentaire de la communauté (17.2))]
2. L'accès *pro bono* à des fournisseurs de services* (bénévoles) qui ont accepté de fournir gratuitement leurs services aux candidats retenus.
3. Des ressources et informations permettant aux candidats potentiels de mieux comprendre le programme des nouveaux gTLD, ce qu'implique l'exploitation d'un gTLD, et comment participer à la communauté multipartite de l'ICANN.
4. [La mise à disposition de conseillers pour candidats afin d'aider à répondre aux

questions sur le processus de candidature aux gTLD et d'orienter vers les ressources disponibles (en attendant l'examen par le Conseil d'administration de la recommandation de politiques supplémentaire de la communauté (17.2))

5. Une réduction de [75 %-85 %] sur les frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD [ces frais devant être confirmés] pour les candidats retenus.
6. Un [crédit ou multiplicateur d'offre, à déterminer après obtention des résultats de recherche] appliqué aux candidats jugés éligibles au soutien participant à une enchère de dernier recours de l'ICANN, ce qui se peut se produire si un ou plusieurs candidats à des gTLD déposent leur candidature pour la même chaîne/le même gTLD (on parle également de « conflit de chaînes »). [Le type de soutien aux enchères sera déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la question 35 du rapport final SubPro. Voir p. 173-182 : <https://gnso.icann.org/sites/default/files/file/field-file-attach/final-report-newgtld-subsequent-procedures-pdp-02feb21-en.pdf>]
7. [La réduction ou dispense des frais d'opérateur de registre, si le candidat est retenu à l'issue de l'évaluation des candidatures au programme des gTLD et que s'ensuivent la conclusion d'un contrat et une délégation. (en attendant l'examen par le Conseil d'administration de la recommandation de politiques supplémentaire de la communauté (17.2))]

**Les fournisseurs de services pro bono sont indépendants de l'ICANN. Les services pro bono ne sont pas évalués par l'ICANN ou ne font pas l'objet d'un contrat avec l'ICANN, bien que l'ICANN puisse jouer un rôle de facilitation en portant à la connaissance des candidats retenus les services disponibles, si les candidats souhaitent y avoir recours. L'ICANN tâche actuellement d'identifier les fournisseurs qui ont proposé leurs services et transmettra une liste de ces fournisseurs aux candidats retenus.*

Réduction des frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD

Les candidats à l'ASP éligibles pourront bénéficier **d'une réduction de [75 %-85 %] sur les frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD**, tel que prévu au [tableau 2](#).

Frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD

Tableau 2. Frais de dépôt et d'évaluation des candidatures pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD avec frais ASP réduits pour les candidats à l'ASP éligibles

Description des coûts/frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD	Réduction pour les candidats à l'ASP éligibles
Réduction des frais de candidature au programme des nouveaux gTLD de base	[au moins 75 % ; jusqu'à 85 %]

[Autres frais d'évaluation applicables dans le cadre du programme des nouveaux gTLD]	[au moins 75 % ; jusqu'à 85 %]
[Crédit/multiplicateur d'offre] lors d'une enchère [À déterminer - sur la base d'autres recherches]	[À déterminer]

[Veuillez consulter l'[annexe 3](#) pour de plus amples informations sur le plan de financement de l'ASP, y compris le nombre de candidats retenus que l'ICANN devrait être en mesure de soutenir avec le budget disponible.]

2.2. Étapes et catégories d'évaluation

Cette section décrit les examens qui sont menés afin d'évaluer une candidature au soutien :

1. Diligence raisonnable et contrôle d'antécédents commerciaux
2. Contrôle de la responsabilité publique
3. Besoin financier
4. Viabilité financière
5. Le candidat est une entité éligible

L'évaluation sera menée en deux étapes tel que décrit ci-dessous. L'étape 2 de l'évaluation sera menée par un fournisseur tiers qui prendra la tête d'un panel de révision du soutien au candidat (SARP).

Étape 1 : Tous les candidats à l'ASP doivent valider l'étape de diligence raisonnable et de contrôle d'antécédents commerciaux avant de passer à l'étape 2.

1. **Diligence raisonnable et contrôle d'antécédents commerciaux :** Cette vérification préalable comprend ce qui suit :
 - ✓ (contrôle de la conformité juridique ;
 - ✓ confirmation que tous les documents requis ont bien été soumis ;
 - ✓ confirmation que le candidat respecte les critères d'éligibilité de la prochaine série du programme des nouveaux gTLD indiqués dans le Guide de candidature pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD [Section X.X. de l'AGB pour la prochaine série ; à titre de référence historique, veuillez consulter la rubrique Éligibilité dans l'AGB de 2012 à la [section 8 : Informations complémentaires](#)] ; etVérification des antécédents et de l'historique de cybersquattage.
 - ✓ **Les candidats qui ne valident pas l'étape de contrôle de Diligence raisonnable et de contrôle d'antécédents commerciaux ne seront pas retenus pour l'étape 2 de l'évaluation ASP.** Les candidats qui valident l'étape de diligence raisonnable et de contrôle d'antécédents commerciaux passeront à l'étape 2 de l'évaluation.

Étape 2 : Tous les candidats à l'ASP seront évalués en fonction des catégories d'évaluation suivantes (voir la [figure 2. Diagramme détaillé de l'éligibilité](#))

2. **Contrôle de la responsabilité publique :**
 - ✓ Le candidat ne produit pas, ne commercialise pas ou ne promeut pas un secteur/une chaîne qui est contraire aux normes juridiques généralement acceptées de moralité et d'ordre public qui sont reconnues par les principes du droit international (voir la [section 4.2 :Contrôle de la responsabilité publique](#)) ; et
 - ✓ Le candidat n'est pas une société affiliée à un opérateur de registre gTLD existant et/ou à un autre candidat potentiel à un gTLD pour la prochaine série ne respectant pas les critères ASP.
3. **Besoin financier :** Le candidat ne pourrait se permettre de déposer sa candidature au programme des nouveaux gTLD sans difficultés financières.
4. **Viabilité financière :** Le candidat dispose d'un plan prouvant qu'il est en mesure de s'acquitter des frais de candidature aux gTLD de base et, s'il est jugé éligible au soutien, procédera au versement d'un acompte.
5. **Catégories d'entités éligibles :** L'entité candidate au soutien relève d'au moins une des catégories d'éligibilité et répond à au moins un indicateur, tel que prévu à la [section 4.5 : Catégories d'entités éligibles](#).

2.3. Évaluation ASP vs évaluation gTLD

L'éligibilité à l'ASP n'entraîne pas automatiquement l'approbation de la candidature à un nouveau gTLD. L'ASP et le programme des nouveaux gTLD ont deux processus de candidature distincts, chacun ayant ses propres exigences et évaluations. Tous les candidats à des gTLD devront respecter ces exigences, indépendamment de toute évaluation préalablement menée dans le cadre de l'ASP.

Les informations relatives aux candidatures issues du système de dépôt de demandes ASP devraient être disponibles et utilisables sur la plate-forme de gestion des candidatures aux gTLD lorsque les candidats retenus entament leur processus de dépôt de candidature aux nouveaux gTLD.

Tous les candidats aux nouveaux gTLD, bénéficiant ou non d'un soutien, sont tenus de déposer une candidature à un nouveau gTLD complète, prouvant les capacités techniques, opérationnelles et financières requises pour l'exploitation d'un gTLD. Les candidats qui **font une demande de soutien mais ne sont pas retenus sont tout de même encouragés à déposer une candidature à un nouveau gTLD**, mais ils devront s'acquitter de la totalité des frais de dépôt et d'évaluation des candidatures aux gTLD.

3. Calendrier du programme de soutien aux candidats

L'ICANN envisage actuellement d'accepter les candidatures à l'ASP entre [le 4e trimestre (T4) de l'année civile 2024 et 4e trimestre (T4) de l'année civile 2025]. Les candidatures seront évaluées et les résultats communiqués en continu aux candidats. Les candidats devraient recevoir les résultats de l'évaluation entre [12-16 semaines] à compter du dépôt de leur candidature. Ce délai de [12-16 semaines] constitue une estimation et part du principe que la candidature déposée est complète et qu'aucune information supplémentaire n'est requise. De plus, des échanges imprévus avec le candidat prolongeront le délai de réception des résultats, tout comme le fait de soumettre des documents devant être traduits.

Les candidats à l'ASP sont vivement encouragés à déposer leur candidature rapidement pour les raisons suivantes :

1. L'ICANN a budgété une réduction de 85 % des frais pour un maximum de 40 candidats. Si la demande dépasse ce montant, la réduction des frais peut être ramenée à [75 %] pour couvrir jusqu'à [45] candidats retenus. Toutefois, il est important de reconnaître les limites du programme en termes de ressources.
2. Étant donné que les évaluations de l'ASP seront menées de manière continue, ce sont les premiers candidats à se présenter et à remplir les conditions requises pour bénéficier du soutien qui seront en mesure de profiter des ressources disponibles. Les candidats qui déposent leur demande après l'épuisement des ressources disponibles pourraient devoir attendre les prochains cycles du programme.
 - a. Exemple : Un candidat à l'ASP qui dépose sa candidature et est déclaré éligible au soutien en avril 2025 disposera de 12 mois pour profiter du soutien non financier avant le début de la période de dépôt de candidatures aux gTLD.
3. Pour profiter du soutien et des ressources qui les aideront à préparer leur candidature à un gTLD. Par exemple, les candidats au programme des nouveaux gTLD ont besoin de temps pour négocier avec les fournisseurs de services de registre (RSP) avant de déposer une candidature à un gTLD et peuvent souhaiter bénéficier des services pro bono (bénévoles) proposés. L'accès à un soutien non financier supplémentaire sera optimal si le candidat retenu dispose de suffisamment de temps pour utiliser ces ressources.
4. Pour éviter une situation dans laquelle les résultats de l'évaluation ASP d'un candidat n'ont toujours pas été rendus alors que la période de dépôt de candidatures aux gTLD a déjà débuté. Cela pourrait contraindre le candidat à s'acquitter de la totalité des frais de dépôt de candidature aux gTLD afin de respecter le délai tout en attendant les résultats de l'évaluation ASP. Si, par la suite, le candidat est déclaré éligible au soutien, l'organisation ICANN remboursera la partie des frais de dépôt de candidature prise en charge au titre du soutien et avancée par le candidat.

Tableau 1. Calendrier et dates clés de l'ASP (*Remarque : Les dates sont susceptibles d'être modifiées*)

Date	Description
[T4 2024]	<p>Début de la période de dépôt de candidatures à l'ASP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats s'enregistrent, téléchargent les supports de candidature et fournissent les informations requises pour pouvoir être évalués dans chacune des cinq catégories d'évaluation. • Les candidatures qui valident l'étape de diligence raisonnable et de contrôle d'antécédents commerciaux sont transmises au panel de révision du soutien au candidat, composé d'évaluateurs tiers, à des fins d'examen. • Les candidats reçoivent les résultats de l'évaluation entre [en général 12-16 semaines] à compter du moment où il est confirmé que leur dossier est complet. • Tel qu'indiqué à la section 4,6 : Restrictions, les candidats ne sont pas autorisés à déposer une nouvelle demande de soutien lors de la même série de candidatures au programme des nouveaux gTLD. (Cela n'empêche pas les candidats de déposer une demande ASP lors de futures séries de candidatures au programme des nouveaux gTLD.)
[T4 2025]	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de la période de soumission de demandes de candidatures à l'ASP ; aucune autre candidature à l'ASP ne sera acceptée pour cette série.
[Avril 2026]	<p>Début de la période de dépôt de candidatures à la prochaine série du programme des nouveaux gTLD.</p> <p>Remarque : La période de dépôt de candidatures aux gTLD devrait durer entre 12-15 semaines.</p>

Versement de l'acompte ASP

Les candidats déclarés éligibles au soutien seront tenus de verser un acompte de [2 500 USD] lors du dépôt de leur candidature à des gTLD. Le candidat sera « approuvé conditionnellement » dans l'attente du versement dudit acompte. L'acompte doit être versé à l'ICANN dans un délai de 30 jours à compter de la réception des résultats. L'acompte constitue la dernière étape du processus d'évaluation ASP ; une fois la somme versée, le candidat passe du statut « approuvé conditionnellement » au statut « pleinement approuvé » et devient un candidat à l'ASP éligible (conformément aux critères et indicateurs de viabilité financière). L'acompte témoigne également de l'intention du candidat de déposer une candidature à un nouveau gTLD. Le versement d'un acompte permettra au candidat retenu d'accéder à l'ensemble de mesures de soutien financier et non financier disponible. Voir également la [section 6.4 : Résultats de l'évaluation](#) et l'[annexe 2](#).

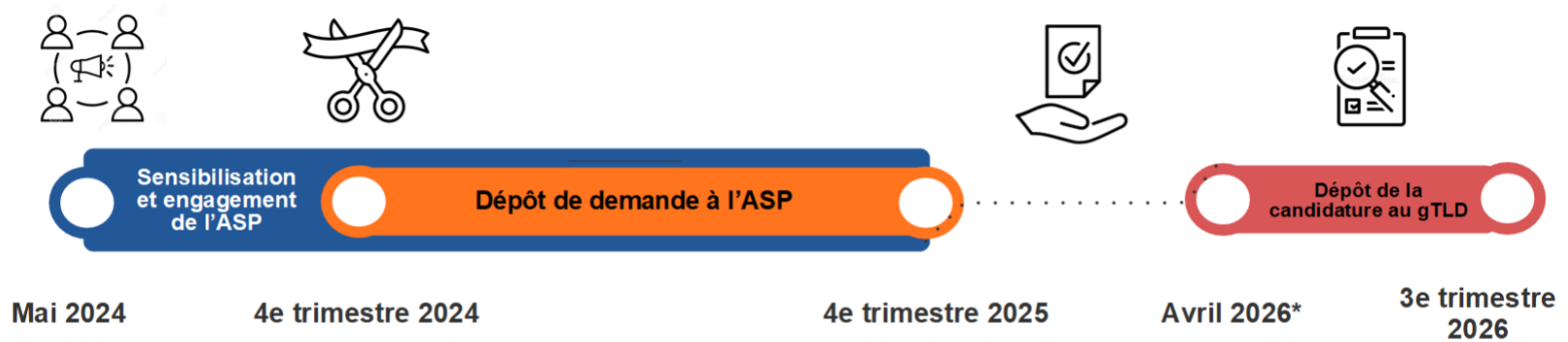
Des exceptions à ce calendrier peuvent être accordées au cas par cas. Si un candidat est déclaré éligible au soutien *mais ne souhaite pas déposer une candidature à un gTLD*, il est primordial que ce candidat en fasse part dès que possible à l'ASP afin que d'autres candidats éligibles puissent profiter de ce soutien.

La période de dépôt de candidatures à l'ASP est de [douze mois]. La date butoir de dépôt de candidatures à l'ASP est [six mois] avant le lancement de la période de dépôt de candidatures au programme des nouveaux gTLD. L'organisation ICANN se réserve la possibilité de modifier la période de dépôt de candidatures à l'ASP et communiquera toute prolongation éventuelle afin d'en informer les candidats et candidats potentiels. Voici des exemples de cas de figure dans lesquels l'ICANN pourrait envisager de prolonger la période de dépôt de demandes ASP : 1) moins de 40 candidats sont éligibles au soutien ; 2) les ressources budgétaires n'ont pas toutes été utilisées et certaines candidatures à l'ASP sont en cours de préparation mais n'ont pas encore été soumises à des fins d'évaluation.

L'objectif est que tous les candidats à l'ASP aient les résultats de leur évaluation avant de déposer leur candidature au programme des nouveaux gTLD. En fonction du volume de demandes ASP reçues lors des dernières semaines de la période de dépôt de candidatures, il est possible que des candidats ne sachent pas s'ils sont éligibles au soutien avant le lancement de la période de dépôt de candidatures aux gTLD. Voir le [tableau 1](#) et la [figure 1](#).

[L'organisation ICANN et les évaluateurs feront tout leur possible pour évaluer les demandes ASP et communiquer les résultats dès que possible. Si un candidat à l'ASP attend toujours ses résultats, il pourrait avoir à déposer une candidature à un gTLD et à s'acquitter des frais de candidature aux gTLD de base et autres frais d'évaluation des gTLD. Le candidat à l'ASP pourra bénéficier d'un remboursement s'il est déclaré éligible au soutien. L'ICANN veillera à ce que les remboursements soient effectués aussi rapidement et efficacement que possible.]

Figure 1. Diagramme général des calendriers de l'ASP et du programme des nouveaux gTLD



*Se prevé que el periodo para la presentación de solicitudes de nuevos gTLD se abra en abril de 2026 y permanezca abierto entre 12 y 15 semanas. Las fechas están sujetas a cambios.

4. Éligibilité des candidats et catégories d'évaluation

L'ASP a pour but de fournir un soutien financier et non financier aux candidats éligibles, selon les critères et indicateurs ci-dessous. Les critères de l'ASP sont différents des critères pour l'approbation d'une candidature au programme des nouveaux gTLD, qui visent eux à déterminer les capacités des candidats à exploiter convenablement un registre gTLD (voir : [Le Guide de candidature pour la prochaine série de nouveaux gTLD]).

Pour se porter candidat à l'ASP, il est nécessaire de fournir des documents et de répondre aux questions posées afin de prouver que le candidat respecte l'ensemble des critères et exigences du programme (voir également la [section 3 : Calendrier du programme de soutien aux candidats](#) et l'[annexe 4](#) pour en savoir plus sur les documents fournis dans une langue autre que l'anglais).

Tel qu'indiqué, **il est conseillé aux candidats à l'ASP de ne pas fournir d'informations liées à la chaîne pour laquelle ils portent leur candidature dans le cadre du programme des nouveaux gTLD au moment de leur candidature à l'ASP.** Cela contribuera à préserver la confidentialité des informations relatives à l'activité des candidats avant le lancement de la période de dépôt de candidatures pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD.

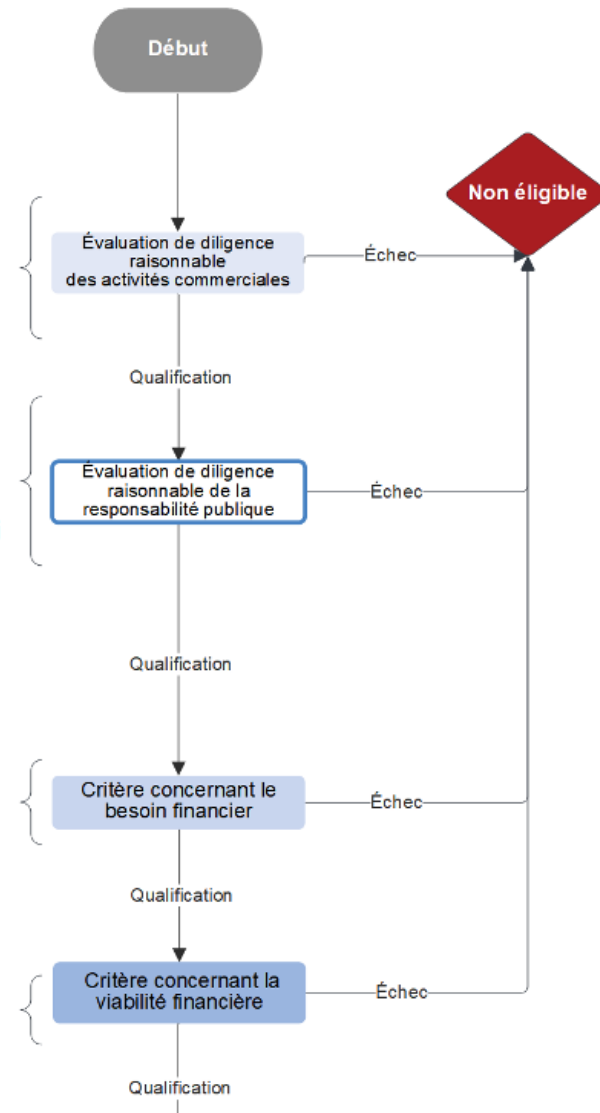
Figure 2. Diagramme général de l'éligibilité

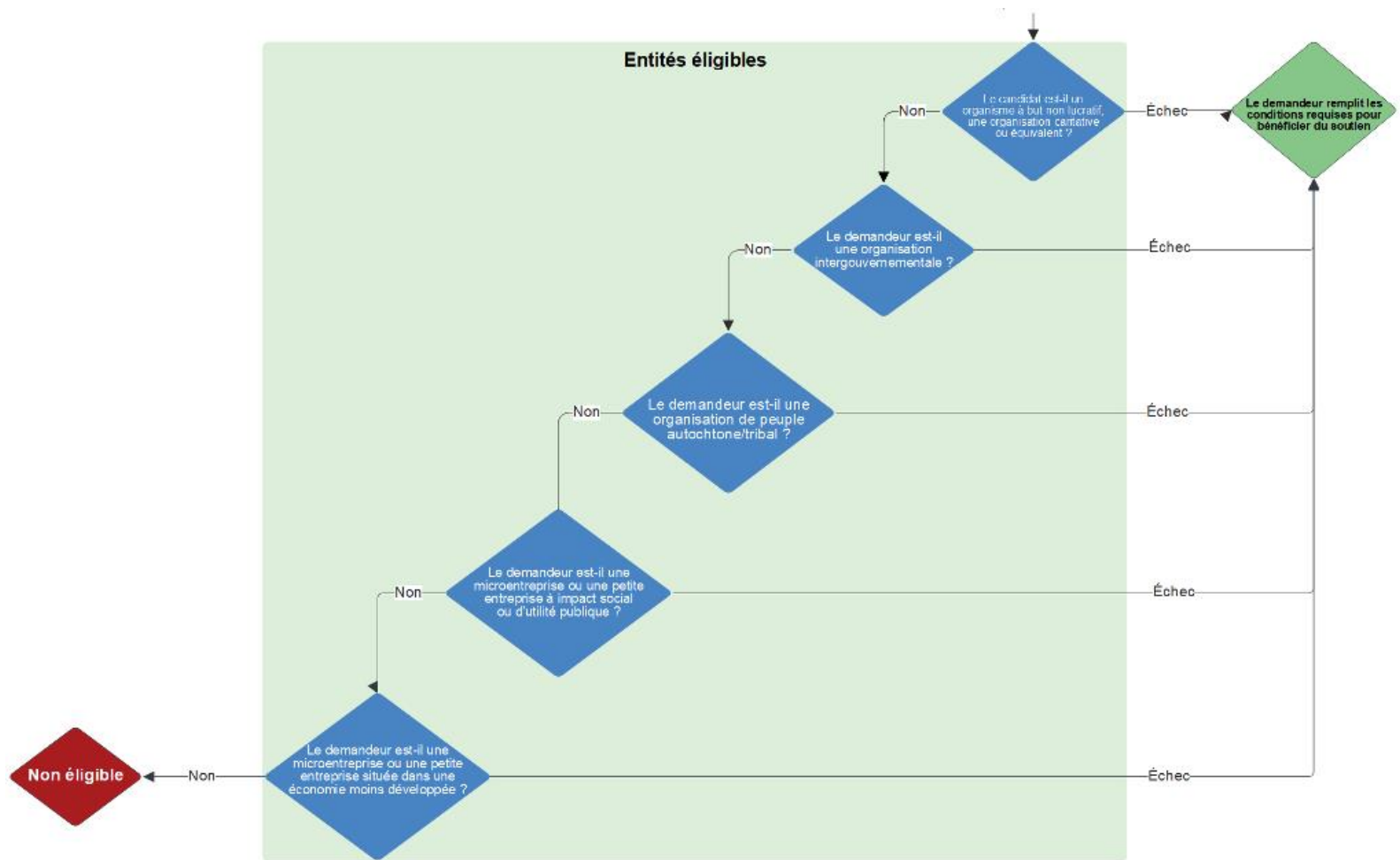
- Critères d'éligibilité pour la prochaine série pour la prochaine série de nouveaux gTLD
- Vérification d'exhaustivité
- Vérification de conformité légale
- Vérification des antécédents
- Vérification des antécédents de cybersquattage

- Le demandeur ne produit pas, ne commercialise pas et ne promeut pas les secteurs indiqués. Il n'a pas non plus l'intention de présenter une candidature à une chaîne gTLD représentant ou promouvant un secteur d'activité exclu.
- Le demandeur n'est pas affilié à un opérateur de registre gTLD existant ou à un autre candidat à un gTLD de la prochaine série qui ne répondrait pas aux critères de l'ASP.

Le paiement de l'**intégralité des** frais de candidature à un gTLD représente une difficulté financière pour l'entité demandeuse.

La capacité à couvrir la **partie non prise en charge** des frais de candidature du Programme des nouveaux gTLD.





**Veuillez noter que les évaluations et processus présentés ne sont pas nécessairement séquentiels.*

4.1. Diligence raisonnable et contrôle d'antécédents commerciaux

Diligence raisonnable et contrôle d'antécédents commerciaux		
Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Indicateurs	Éléments détaillés
(a) Contrôle de la conformité juridique	Les candidats doivent se soumettre à un contrôle de la conformité juridique.	L'organisation, le pays, le régime, l'entité et les individus ne figurent pas sur la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées (la liste SDN) du Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du Département du Trésor des États-Unis.
(b) Vérification de l'exhaustivité	Les candidats doivent soumettre un dossier complet dans le système de dépôt de demandes ASP.	L'organisation ICANN mène un examen de chaque dossier de demande ASP afin de déterminer si l'ensemble des réponses et des documents requis ont bien été fournis avant de procéder à la vérification des antécédents. S'il manque des documents requis, l'organisation ICANN en informera le candidat et l'autorisera à fournir lesdits documents. La candidature ne sera pas évaluée tant qu'elle sera incomplète.
(c) Vérification de l'éligibilité à la prochaine série du programme des nouveaux gTLD	Les candidats doivent respecter les critères d'éligibilité définis dans le Guide de candidature pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD [insérer le LIEN lorsqu'il sera disponible]. [Les critères d'éligibilité pour la prochaine série devraient être proches de ceux définis dans le	L'ICANN mène un examen de chaque candidature à l'ASP déposée afin de confirmer que le candidat respecte les critères d'éligibilité avant de procéder à la vérification des antécédents. Critères d'éligibilité à la prochaine série du programme des nouveaux gTLD : les sociétés, organisations ou institutions établies de bonne réputation peuvent déposer leur candidature à un nouveau gTLD. Les candidatures d'individus ou d'entreprises individuelles ne seront pas prises en compte. Les candidatures émanant ou déposées pour le compte de personnes morales qui n'ont pas encore été constituées, ou les candidatures supposant la constitution future d'une personne morale (par exemple, une future coentreprise) ne seront pas prises en compte.

Diligence raisonnable et contrôle d'antécédents commerciaux

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Indicateurs	Éléments détaillés
	Guide de candidature aux gTLD, version 2012-06-04 (module 1, page 21).]	Voir page 1-21 de la version 2012-06-04 du Guide de candidature aux gTLD : https://newgtlds.icann.org/sites/default/files/intro-04jun12-en.pdf
(d) Vérification des antécédents	Les candidats doivent se soumettre à une vérification des antécédents.	L'organisation ICANN demande à un fournisseur tiers de procéder à une vérification des antécédents. L'organisation ICANN passe en revue les résultats de la vérification des antécédents et détermine si une candidature peut être prise en compte dans le processus de candidature. [Les indicateurs exacts seront connus lors de la publication de l'AGB pour la prochaine série. Les critères d'éligibilité pour la prochaine série devraient être proches de ceux définis dans le Guide de candidature de 2012 (1.2.1).]
(e) Vérification de l'historique de cybersquattage	Les candidats doivent se soumettre à une vérification de l'historique de cybersquattage.	L'organisation ICANN demande à un fournisseur tiers de vérifier si le candidat ou le ou les individus désignés dans la candidature ont un historique de comportement de cybersquattage selon la définition de la politique de règlement uniforme de litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP) , la loi de protection des consommateurs contre le cybersquattage (ACPA) , ou s'il n'a pas respecté d'autres législations équivalentes, ou s'il a participé à un détournement de nom de domaine inverse en violation de l'UDRP, ou s'il a fait preuve de mauvaise foi ou d'une imprudence inconsidérée à l'égard de l'ACPA ou d'une législation équivalente.

4.2. Contrôle de la responsabilité publique

Contrôle de la responsabilité publique		
Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie.	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
Le candidat ne produit pas, ne commercialise pas ou ne promeut pas un secteur/une chaîne qui est contraire aux normes juridiques généralement acceptées de moralité et d'ordre public qui sont reconnues par les principes du droit international.	(A) Le candidat produit-il, commercialise-t-il ou promeut-il un secteur/une chaîne qui est contraire aux normes juridiques généralement acceptées de moralité et d'ordre public qui sont reconnues par les principes du droit international ?	<p>Confirmer que le candidat ne produit pas, ne commercialise pas ou ne promeut pas un secteur/une chaîne qui est contraire aux normes juridiques généralement acceptées de moralité et d'ordre public qui sont reconnues par les principes du droit international.</p> <p>Les activités pouvant être considérées contraires aux normes juridiques généralement acceptées en matière de morale et d'ordre public et reconnues par les principes du droit international sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • incitation ou encouragement à un acte illégal violent ; • incitation ou encouragement à la discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, le genre, l'appartenance ethnique, la religion ou la nationalité, ou tout autre type de discrimination contraire aux normes juridiques généralement acceptées et reconnues par les principes du droit international ; • incitation ou encouragement à la pédopornographie ou à d'autres formes d'abus sexuel à l'encontre d'enfants ; ou • détermination qu'une entité mène ou commercialise des activités contraires aux principes généraux du droit international tels qu'ils sont formulés dans des

Contrôle de la responsabilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie.	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		<p>instruments juridiques internationaux.</p> <p>Voir les pages 3-21 et 3-22 de la version 2012-06-04 du Guide de candidature aux gTLD : https://newgtlds.icann.org/sites/default/files/guidebook-full-04jun12-en.pdf</p>
<p>Le candidat n'est pas une société affiliée à un opérateur de registre gTLD existant et/ou à un autre potentiel candidat à un gTLD lors de la prochaine série ne respectant pas les critères ASP.</p>	<p>(b) Le candidat est-il une société affiliée à un opérateur de registre gTLD existant et/ou à un autre candidat potentiel à un gTLD pour la prochaine série et ne respectant pas les critères ASP ?</p>	<p>Confirmer que le candidat n'est pas une <u>société affiliée</u> à un opérateur de registre gTLD existant, à un fournisseur de services de registre (RSP) et/ou à un autre candidat potentiel à un gTLD pour la prochaine série et ne respectant pas les critères ASP. Il convient de noter qu'une relation avec un fournisseur de services de registre (RSP) back-end est envisageable et autorisée ; le RSP ne peut avoir de contrôle sur l'entité candidate à l'ASP, conformément à la définition de « société affiliée ».</p> <p>« Société affiliée » désigne une</p>

Contrôle de la responsabilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie.	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		<p>personne ou une entité qui, directement ou indirectement, par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, ou en combinaison avec une ou plusieurs personnes ou entités, contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous contrôle commun avec la personne ou l'entité définie, et « contrôle » (y compris les termes « contrôlé(e) par » et « sous contrôle commun avec ») désigne le fait de détenir, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger ou de faire en sorte que soit assurée la direction de la gestion ou des politiques d'une personne ou d'une entité, que ce soit par la possession de titres, en tant que fiduciaire ou liquidateur, par le fait d'être employé ou membre d'un conseil d'administration ou autre organe directeur équivalent, par contrat, par montage financier ou autrement. »</p> <p>Voir le contrat de registre de base de l'ICANN, approuvé le 21 janvier 2024 : https://www.icann.org/en/registry-agreements/base-agreement</p>

4.3. Besoin financier

Besoin financier		
Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
Le paiement de l'ensemble des frais de candidature à un gTLD de base crée des difficultés financières pour l'entité candidate.	(a) Comment le soutien financier apporté par l'ICANN permettrait-il au candidat de déposer sa candidature à un nouveau gTLD, et quelles difficultés financières créerait le paiement de l'ensemble des frais de candidature à un gTLD de base ?	Décrire via un rapport narratif comment le soutien financier apporté par l'ICANN permettrait au candidat de déposer sa candidature à un gTLD et quelles difficultés financières créerait le paiement de l'ensemble des frais de candidature à un gTLD de base. Les réponses doivent correspondre à vos documents financiers, à la description de votre financement, à vos recettes, aux sources de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, y compris le compte de résultat et le bilan, le cas échéant (voir l' annexe 1 pour un modèle de rapport narratif).

Besoin financier

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
	(b) Fournir des documents financiers en appui au point (a).	<p>Télécharger les états financiers audités complets du dernier exercice fiscal clôturé pour l'entité candidate. Si les états financiers audités ne peuvent être fournis, fournir des états financiers ayant fait l'objet d'un examen ou consolidés pour le dernier exercice fiscal clôturé ou la période intermédiaire. Tous les états financiers doivent être préparés par un cabinet d'expertise comptable tiers et comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclaration signée du cabinet d'expertise comptable tiers - bilan - compte de résultat - état des flux de trésorerie - état des capitaux propres - observations relatives aux états financiers <p>Tel qu'indiqué précédemment, les états financiers doivent être préparés par un cabinet d'expertise comptable tiers sur la base de l'un des trois types de rapport suivants : rapport d'audit, rapport d'examen ou rapport consolidé. Si un ensemble complet d'états financiers « audités » n'est pas fourni, le candidat doit fournir une déclaration précisant si l'ensemble d'états financiers soumis a fait l'objet d'un « examen » ou a été « consolidé », et les raisons pour lesquelles les états financiers n'ont pas été fournis, en indiquant clairement les normes comptables qui ont été appliquées à la préparation des états financiers fournis. Le candidat doit également expliquer pourquoi il a choisi</p>

Besoin financier

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		<p>de fournir les états financiers soumis et pourquoi ces états financiers constituent l'ensemble d'états financiers le plus pertinent à des fins d'examen.</p> <p>Les exigences de la prochaine série du programme des nouveaux gTLD seront similaires aux exigences susmentionnées.</p> <p>Pour être éligible à cet examen, l'entité candidate ne peut, au cours des deux dernières années, avoir déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des recettes s'élevant à plus de 5 M USD sur l'ensemble des sources de revenu - Un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie s'élevant à plus de 5 M USD tel que rapporté dans le bilan de fin d'année <p>Si l'entité n'a pas eu d'activité pendant deux ans, les états financiers des années les plus récentes seront pris en compte. Tout rapport financier exprimé dans une devise autre que le dollar américain sera converti en dollar américain aux taux de change en vigueur.</p> <p>En outre, en déposant sa candidature à l'ASP, le candidat confirme qu'il ne dispose pas de plus de 5 M USD d'engagements financiers non déclarés ou non honorés.</p> <p>L'entité candidate ne peut être détenue ou contrôlée à [51 %] ou plus par une entité qui ne respecte pas les critères susmentionnés.</p>

Besoin financier		
Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		<p>Pour les entités en activité, le montant des frais de candidature aux gTLD de base sera supérieur ou égal à 5 % (ou > 1/20) des recettes annuelles de l'organisation ; pour les entités n'étant pas en activité, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne peuvent dépasser 5 M USD.</p> <p>Exemple : Si les frais de candidature aux gTLD de base s'élèvent à 250 000 USD, le candidat doit prouver que ce montant est supérieur ou égal à 5 % de ses recettes annuelles ; par conséquent, les recettes annuelles du candidat ne peuvent dépasser 5 M USD.</p>

4.4. Viabilité financière

Viabilité financière		
Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
Capacité à s'acquitter de la partie des frais de candidature	Comment le candidat envisage-t-il de s'acquitter de la partie des frais de	Décrire, dans un rapport narratif ou un plan de financement, comment le candidat envisage de s'acquitter de la partie des frais de candidature de base aux gTLD non prise en charge (voir l' annexe 1)

Viabilité financière

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
de base au programme des nouveaux gTLD non prise en charge et d'autres frais d'évaluation des gTLD.	candidature de base aux gTLD non prise en charge ?	pour un modèle de rapport narratif). Un acompte de 2 500 USD sera requis une fois que le candidat aura été informé qu'il a réussi l'évaluation et est éligible au soutien sous condition. Voir la section 3 : Calendrier du programme de soutien aux candidats pour obtenir des informations sur l'obligation de verser un acompte.

4.5. Catégories d'entités éligibles

Les catégories d'entités éligibles identifiées ci-dessous ne s'excluent pas mutuellement. Si le candidat à l'ASP relève de plusieurs catégories éligibles, il est encouragé à fournir les documents requis pour l'ensemble des catégories d'éligibilité applicables afin qu'il puisse être évalué en conséquence ; il n'est en effet pas possible de fournir d'autres documents par la suite (voir la [section 4.6 : Restrictions](#)). Toutefois, il convient de noter que les **candidats à l'ASP sont uniquement tenus de respecter les critères d'éligibilité et les indicateurs pour l'une des catégories d'entités éligibles prévues.**

La fourniture de documents pour plusieurs types d'entités n'a pas d'impact négatif sur l'éligibilité du candidat (c'est-à-dire que si un candidat fournit des documents pour deux catégories d'entités et qu'il est éligible pour l'une d'entre elles mais pas pour l'autre, il aura tout de même validé la catégorie d'évaluation « Entités éligibles »). Voir d'autres exemples ci-dessous.

Exemple de candidat 1 : si le candidat est une organisation à but non lucratif/d'utilité publique et une organisation autochtone/tribale, il peut fournir des documents afin de prouver son éligibilité pour l'une ou l'autre des catégories ou pour les deux catégories. Afin de valider la catégorie d'évaluation « Entités éligibles », le candidat doit uniquement respecter les critères et indicateurs pour un type d'entité.

Exemple de candidat 2 : si le candidat est une petite entreprise sociale et est principalement basé dans un pays en développement, il peut fournir des documents afin de prouver son éligibilité pour l'une ou l'autre des catégories ou pour les deux catégories. Afin de valider la catégorie d'évaluation « Entités éligibles », le candidat doit uniquement respecter les critères et indicateurs pour un type d'entité.

Voir la [figure 2 : Diagramme général de l'éligibilité](#)

Entités éligibles - Organisations à but non lucratif, organisations d'utilité publique ou équivalent

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
L'organisation doit être une organisation à but non lucratif, une organisation non gouvernementale et/ou une organisation d'utilité publique immatriculée et reconnue auprès d'une autorité de réglementation.	(a) Le candidat est-il une organisation à but non lucratif, une organisation non gouvernementale et/ou une organisation d'utilité publique immatriculée et reconnue auprès d'une autorité de réglementation ?	<p>Télécharger un document ou certificat officiel d'une autorité de réglementation compétente reconnaissant le statut d'organisation d'utilité publique du candidat si le candidat a répondu « Oui » à cette question.</p> <p>Certains gouvernements reconnaissent les organisations d'utilité publique/à but non lucratif. De ce fait, des documents peuvent être fournis pour prouver le statut d'organisation d'utilité publique/à but non lucratif.</p>
L'organisation doit disposer d'un certificat de détermination d'équivalence valable signé par un fiscaliste agréé.	<p>(b) Le candidat dispose-t-il d'un certificat de détermination d'équivalence valable signé par un fiscaliste agréé ?</p> <p>Obligatoire uniquement si les documents requis au point (a) ne sont pas fournis.</p>	<p>Télécharger un certificat de détermination d'équivalence valable signé par un fiscaliste agréé. Ce téléchargement est obligatoire si un document ou certificat officiel reconnaissant le statut d'organisation d'utilité publique du candidat n'est pas disponible. Un fiscaliste agréé peut être un avocat, un comptable ou autre expert accrédité ayant des diplômes attestant de sa capacité à réaliser ce type de détermination.</p> <p>Une détermination d'équivalence consiste à déterminer, en toute bonne foi, qu'une organisation qui n'est pas basée aux États-Unis a un statut équivalent à celui d'une organisation d'utilité publique basée aux États-Unis. Consulter NGOsource pour en savoir plus.</p>

Entités éligibles - Organisations à but non lucratif, organisations d'utilité publique ou équivalent

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
Si le candidat ne respecte pas les exigences prévues au point (a) ou (b), il doit alors répondre aux questions suivantes des points (c) à (i) afin de prouver son statut d'organisation à but non lucratif/d'utilité publique.	<p>(c) Le candidat certifie-t-il être une organisation constituée à des fins d'utilité publique (selon les définitions locales de l'éligibilité) ?</p> <p>Si une entité ne dispose pas du statut d'organisation à but non lucratif/d'utilité publique délivré par une autorité de réglementation, il convient alors de répondre aux questions (c) à (i).</p>	<p>Confirmer que le candidat est une organisation constituée à des fins d'utilité publique (selon les définitions locales de l'éligibilité).</p> <p>Les documents constitutifs du candidat seront examinés afin de confirmer cette déclaration. Les documents constitutifs seront requis au point (h).</p>
	<p>(d) : Le cas échéant, le candidat certifie-t-il mener principalement des activités d'utilité publique ? En d'autres termes, au moins 85 % de ses ressources opérationnelles globales sont-elles consacrées à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs d'utilité publique ?</p> <p>Si une entité ne dispose pas du statut d'organisation à but non lucratif/d'utilité publique délivré par une autorité de réglementation, il convient alors de répondre aux questions (c) à (i).</p>	<p>Confirmer que le candidat mène principalement des activités d'utilité publique, c'est-à-dire qu'au moins 85 % de ses ressources opérationnelles globales, dont les dépenses directes du programme ainsi que le temps passé et les frais généraux, sont consacrées à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs d'utilité publique.</p> <p>Les documents constitutifs du candidat seront examinés afin de confirmer cette déclaration. Les documents constitutifs seront requis au point (h).</p>
	<p>(e) : Le cas échéant, le candidat certifie-t-il que lors de la dissolution de son organisation, ses actifs seront transférés à des fins d'utilité publique ?</p> <p>Si une entité ne dispose pas du statut d'organisation à but non lucratif/d'utilité publique délivré par</p>	<p>Confirmer que lors de la dissolution de l'organisation du candidat, ses actifs seront transférés à des fins d'utilité publique.</p> <p>Les documents constitutifs du candidat et/ou le respect des obligations juridiques locales applicables seront examinés afin de</p>

Entités éligibles - Organisations à but non lucratif, organisations d'utilité publique ou équivalent

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
	<p>une autorité de réglementation, il convient alors de répondre aux questions (c) à (i).</p>	<p>confirmer cette déclaration. Les documents constitutifs seront requis au point (h).</p>
	<p>(f) : Le cas échéant, le candidat certifie-t-il ne pas s'engager dans des activités politiques ou des campagnes politiques pour briguer un mandat , notamment en soutenant des campagnes politiques, en levant des fonds pour des candidats à un mandat politique, en apportant une contribution à des campagnes, en soutenant ou en s'opposant publiquement à des candidats à un mandat politique, en publiant des messages engagés en ligne, en comparant la position du candidat sur une question donnée aux positions d'un candidat à un mandat politique ?</p> <p>Si une entité ne dispose pas du statut d'organisation à but non lucratif/d'utilité publique délivré par une autorité de réglementation, il convient alors de répondre aux questions (c) à (i).</p>	<p>Confirmer que le candidat ne s'engage pas dans des activités politiques ou des campagnes politiques visant à briguer un mandat, notamment en soutenant des campagnes politiques, en levant des fonds pour des candidats à un mandat politique, en apportant une contribution à des campagnes, en soutenant ou en s'opposant publiquement à des candidats à un mandat politique, en publiant des messages engagés en ligne, en comparant la position du candidat sur une question donnée aux positions d'un candidat à un mandat politique ?</p> <p>Remarque : cela n'inclut pas les activités générales de plaidoyer telles que, entre autres, le partage de bonnes pratiques, d'exemples de réussite, d'exemples de législation type, la réalisation d'analyses et de recherches objectives, le développement d'alliances, l'organisation d'événements, la signature de pétitions, le recrutement de bénévoles.</p> <p>Les documents constitutifs du candidat seront examinés afin de confirmer cette déclaration. Les</p>

Entités éligibles - Organisations à but non lucratif, organisations d'utilité publique ou équivalent

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		documents constitutifs seront requis au point (h).
	<p>(g) : Le cas échéant, le candidat certifie-t-il que ses actifs nets ne profitent à aucun particulier ou à aucune organisation sans mission d'utilité publique et qu'il n'est pas affilié à une entité à but lucratif ?</p> <p>Si une entité ne dispose pas du statut d'organisation à but non lucratif/d'utilité publique délivré par une autorité de réglementation, il convient alors de répondre aux questions (c) à (i).</p>	<p>Confirmer que les activités du candidat ne profitent à aucun particulier ou à aucune organisation sans mission d'utilité publique et que le candidat n'est pas affilié à une entité à but lucratif.</p> <p>Dans un souci de clarté, il n'est pas fait référence ici à la fourniture d'un soutien à des tiers, par exemple des subventions, des biens ou des services, dans le cadre habituel de la mission caritative ou d'intérêt public du candidat.</p> <p>Les documents constitutifs du candidat seront examinés afin de confirmer cette déclaration. Les documents constitutifs seront requis au point (h).</p>

Entités éligibles - Organisations à but non lucratif, organisations d'utilité publique ou équivalent

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
	<p>(h) : Le cas échéant, fournir les documents constitutifs décrivant l'objectif et les pouvoirs du candidat, prouvant que le candidat n'est pas autorisé à mener des activités sans mission d'utilité publique, sauf si elles représentent une part négligeable de ses activités.</p> <p>Si une entité ne dispose pas du statut d'organisation à but non lucratif/d'utilité publique délivré par une autorité de réglementation, il convient alors de répondre aux questions (c) à (i).</p>	<p>Télécharger les documents constitutifs décrivant l'objectif et les pouvoirs du candidat, prouvant que le candidat n'est pas autorisé à mener des activités sans mission d'utilité publique, sauf si elles représentent une part négligeable de ses activités. Les documents constitutifs (et activités concrètes) doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrire les objectifs et pouvoirs ; • interdire à l'organisation de mener des activités sans mission d'utilité publique, sauf si elles représentent une part négligeable de ses activités ; • étayer les déclarations faites dans cette candidature.
	<p>(i) : Le cas échéant, fournir tout document complémentaire pertinent, tel qu'un rapport annuel ou la brochure d'un programme.</p> <p>Obligatoire uniquement si les documents requis au point (a) ou (b) ne sont pas fournis.</p>	<p>Télécharger des documents complémentaires pertinents. Exemples de documents complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapports annuels • brochures de programmes • site web de l'organisation

4.5.2. Entités éligibles - Organisations intergouvernementales (OIG)

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
<p>L'entité candidate est une organisation intergouvernementale (OIG).</p>	<p>Le candidat peut-il confirmer être une OIG ? Si c'est le cas, fournir les documents requis.</p>	<p>Télécharger les documents requis indiquant que l'entité candidate est une OIG.</p> <p>Une OIG est définie comme étant : (i) une « organisation intergouvernementale » ayant reçu une invitation permanente, qui reste en vigueur, à participer en qualité d'observateur aux sessions et travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies ; ou (ii) une institution spécialisée ou une entité, un organe ou un programme distinct des Nations Unies.</p> <p>Une représentation visuelle du système des Nations Unies est disponible ici, y compris ses institutions spécialisées et divers programmes : https://www.un.org/en/pdfs/un_system_chart.pdf</p> <p>Voir également le rapport final du processus accéléré d'élaboration de politiques relatif à des protections spécifiques des droits curatifs des organisations intergouvernementales (OIG) https://itp.cdn.icann.org/en/files/generic-names-supporting-organization-council-gnso-council/epdp-</p>

4.5.2. Entités éligibles - Organisations intergouvernementales (OIG)

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		specific-crp-igo-final-report-02-04-2022-en.pdf

4.5.3. Entités éligibles - Organisations autochtones/tribales

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
L'entité est une organisation autochtone/tribale.	(a) Le candidat peut-il confirmer être une organisation autochtone/tribale ? Si c'est le cas, fournir les documents requis.	Télécharger les documents prouvant le soutien accordé par la communauté autochtone/tribale représentée par l'organisation candidate.

	<p>(b) Fournir une lettre de soutien de la communauté autochtone/tribale représentée par l'organisation candidate.</p> <p>Obligatoire uniquement si les documents requis au point (a) ne sont pas fournis.</p>	<p>Télécharger les documents prouvant le soutien accordé par la communauté autochtone/tribale représentée par l'organisation candidate.</p> <p>Pour les organisations autochtones/tribales n'étant pas officiellement reconnues par une autorité compétente, il peut être possible de postuler sous un autre type « d'entité éligible ». Par exemple, une organisation sans but lucratif, une microentreprise ou une petite entreprise qui a un impact social/une utilité publique, ou bien qui est principalement basée dans un pays moins développé.</p>
--	--	--

4.5.4. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises à impact social ou d'utilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
<p>L'entité est une entreprise sociale, à impact social ou d'utilité publique.</p>	<p>(a) : Le candidat est-il immatriculé et/ou certifié en tant qu'entreprise sociale ou d'utilité publique dans le lieu principal d'activité de l'entité ? Si c'est le cas, fournir les documents requis.</p>	<p>Télécharger les documents prouvant l'immatriculation en tant qu'entreprise sociale ou d'utilité publique.</p> <p>Une entreprise à impact social est une entreprise dont le principal objectif est le bien commun, tel qu'indiqué dans ses textes fondateurs, et dont la principale activité est directement liée à la réalisation de l'objectif social ou environnemental déclaré. Exemples :</p> <p>https://dpw.lacounty.gov/contracts/SocialEnterprise.aspx https://www.socialenterprise.org.uk/all-about-social-enterprise/</p> <p>Une organisation reconnue d'utilité publique est une organisation créée afin de favoriser le bien social et public et de mener ses activités de manière responsable et durable. Exemples :</p> <p>https://www.law.cornell.edu/wex/public_benefit_corporation https://www.sec.state.ma.us/divisions/corporations/download/notice-regarding-benefit-corporations.pdf</p> <p>Certification « B Corp » : https://www.bcorporation.net/e</p>

4.5.4. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises à impact social ou d'utilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		n-us/certification/
	<p>(b) Le cas échéant, fournir les textes fondateurs attestant un engagement en faveur d'une cause à vocation sociale ou d'utilité publique.</p> <p>Obligatoire uniquement si les documents requis au point (a) ne sont pas fournis.</p>	<p>Télécharger les textes fondateurs prouvant un engagement en faveur d'une cause à vocation sociale ou d'utilité publique, tels que les statuts, avis de statuts ou équivalents, ou des rapports d'évaluation annuels mis à la disposition du public répertoriant les retombées positives de l'année précédente en matière sociale ou d'intérêt public.</p> <p>Obligatoire uniquement si le candidat ne dispose pas de</p>

4.5.4. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises à impact social ou d'utilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		documents attestant que son organisation est une entreprise d'utilité publique ou est immatriculée et reconnue par une autorité de réglementation compétente dans le lieu principal d'activité de l'entreprise en tant qu'entreprise sociale ou entreprise d'utilité publique.
	<p>(c) Le cas échéant, fournir les documents requis indiquant que les activités du candidat ont un objectif social ou d'utilité publique déclaré.</p> <p>Obligatoire uniquement si les documents requis au point (a) ne sont pas fournis.</p>	<p>Télécharger les documents prouvant que les activités du candidat ont un objectif social ou d'utilité publique déclaré, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sélection d'une norme tierce que l'entreprise envisage d'utiliser afin de mesurer son utilité publique/sociale et d'une déclaration publique à cet effet. ● Fondement, ayant fait l'objet d'une déclaration publique, justifiant la sélection de la norme tierce. ● Rapport d'évaluation annuel rédigé conformément à la norme tierce sélectionnée (autoévaluation ou évaluation effectuée par un tiers). <p>Obligatoire uniquement si le candidat ne dispose pas de documents attestant que son organisation est une entreprise d'utilité publique ou est</p>

4.5.4. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises à impact social ou d'utilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		immatriculée et reconnue par une autorité de réglementation compétente dans le lieu principal d'activité de l'entreprise en tant qu'entreprise sociale ou entreprise d'utilité publique.

4.5.4. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises à impact social ou d'utilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
	<p>(d) Le cas échéant, fournir les documents requis indiquant que les ressources financières excédentaires du candidat sont principalement réinvesties afin d'atteindre l'objectif d'utilité publique déclaré et ne sont pas principalement utilisées afin de dégager des profits au bénéfice des actionnaires et propriétaires.</p> <p>Obligatoire uniquement si les documents requis au point (a) ne sont pas fournis.</p>	<p>Télécharger les documents requis prouvant que les ressources financières excédentaires du candidat sont principalement réinvesties afin d'atteindre l'objectif d'utilité publique déclaré, et ne sont pas principalement utilisées afin de dégager des profits au bénéfice des actionnaires et propriétaires. Les candidats sont encouragés à fournir l'ensemble des documents à même de prouver le respect de ce critère. Voici des exemples de documents permettant de prouver le respect de ce critère :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Documents tels que rapports annuels, études d'impact ou études de cas indiquant comment les ressources financières excédentaires sont utilisées afin d'atteindre les objectifs sociaux ou d'utilité publique déclarés. ● Mesures et rapports relatifs à l'impact en matière sociale ou d'utilité publique évaluant et quantifiant les résultats obtenus grâce aux ressources financières excédentaires. ● Ratio de l'attribution des ressources excédentaires indiquant que la majorité (> plus de 60 % des recettes ou profits) de ces ressources a été affectée à des activités

4.5.4. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises à impact social ou d'utilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		<p>programmatiques visant à atteindre les objectifs sociaux ou d'utilité publique déclarés de l'entité.</p> <p>Obligatoire uniquement si le candidat ne dispose pas de documents attestant que son organisation est une entreprise d'utilité publique ou est immatriculée et reconnue par une autorité de réglementation compétente dans le lieu principal d'activité de l'entreprise en tant qu'entreprise sociale ou entreprise d'utilité publique.</p>
L'entité est une microentreprise ou une petite entreprise	(e) Le candidat respecte-t-il les critères associés aux microentreprises et petites entreprises ? Si c'est le cas, fournir les documents requis.	<p>Télécharger les documents requis prouvant que le candidat est une microentreprise ou une petite entreprise. Le candidat doit respecter au moins deux des trois indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre d'employés est inférieur à 50. ● L'ensemble des actifs s'élèvent à moins de 5 millions USD. ● Le chiffre d'affaires s'élève à

4.5.4. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises à impact social ou d'utilité publique

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		<p>moins de 5 millions USD.</p> <p>Il n'existe pas de définition universelle de la microentreprise ou de la petite entreprise. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Les indicateurs fournis ici visent à refléter les seuils les plus utilisés par d'autres bailleurs de fonds internationaux et régionaux.</p>

4.5.5. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises basées dans un pays moins développé

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
<p>Le lieu principal d'activité de l'entité est situé dans un pays/un territoire/une région dont l'économie est moins développée.</p>	<p>(a) Le lieu principal d'activité du candidat est-il situé dans l'un des pays suivants : petits États insulaires en développement (PEID), pays les moins avancés (PMA), pays en transition ou pays en développement ?</p>	<p>Confirmer que le lieu principal d'activité du candidat est situé dans un pays moins développé, tel que défini par le rapport « Situation et perspectives de l'économie mondiale » publié en 2023 par les Nations Unies (voir l'annexe statistique comportant la classification des pays) :</p> <p>https://www.un.org/developme nt/desa/dpad/publication/world-economic-situation-and-prospects-2023/.</p> <p>Le lieu principal d'activité se définit comme le lieu à partir duquel les membres de l'équipe de direction d'une entreprise pilotent, contrôlent et coordonnent les activités de l'entreprise. Le lieu principal d'activité ne peut être une boîte postale. Il correspondra au lieu où le plus gros volume des activités de l'entreprise est mené, et où la très grande majorité (80 %+) des dirigeants de l'entreprise est basée. Les « membres de l'équipe de direction » sont les hauts dirigeants de l'entreprise ou de la société (PDG, vice-président, secrétaire, directeur financier, etc.). Les Partenaires sont indiqués en cas de partenariat ou autre</p>

4.5.5. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises basées dans un pays moins développé

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		forme de personne morale.
	(b) Est-ce qu'au moins 51 % de l'entreprise est détenue par des résidents de l'un des pays suivants : petits États insulaires en développement (PEID), pays les moins avancés (PMA), pays en transition ou pays en développement ? Si c'est le cas, fournir les documents correspondants.	<p>Télécharger les documents prouvant le lieu de résidence des parties prenantes et confirmant qu'au moins 51 % de l'entreprise est détenue par des résidents de l'un des pays suivants : petits États insulaires en développement (PEID), pays les moins avancés (PMA), pays en transition ou pays en développement.</p> <p>Exemples de documents prouvant le lieu de résidence des parties prenantes : factures telles que factures d'électricité, d'eau ou de gaz.</p> <p>Des circonstances atténuantes prévues en cas de difficultés financières conjoncturelles</p>

4.5.5. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises basées dans un pays moins développé

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		contraignant à délocaliser l'entreprise seront évaluées au cas par cas ; ces circonstances atténuantes devront être présentées dans un rapport narratif.
	(c) Le lieu principal d'activité du candidat est-il situé sur des terres appartenant à des communautés autochtones/tribales ?	Télécharger les documents prouvant que le lieu principal d'activité du candidat est situé sur des terres appartenant à des communautés autochtones/tribales.
	(d) Le candidat est-il une entreprise détenue par des communautés autochtones/tribales ? Si c'est le cas, fournir les documents requis.	Télécharger les documents prouvant que le candidat est une entreprise détenue par des communautés autochtones/tribales, tels que le statut d'organisation autochtone/tribale de l'entreprise ou une lettre de soutien de la communauté autochtone/tribale concernée.

4.5.5. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises basées dans un pays moins développé

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
	<p>(e) Décrire, à l'aide d'indicateurs de substitution reconnus au niveau mondial et vérifiables, pourquoi le lieu principal d'activité du candidat est considéré comme étant situé dans une zone économique moins développée.</p> <p>Obligatoire uniquement si les documents requis aux points (a), (b), (c) et (d) ne sont pas fournis.</p>	<p>Décrire, à l'aide d'indicateurs de substitution reconnus au niveau mondial et vérifiables, pourquoi le lieu principal d'activité du candidat est considéré comme étant situé dans une zone économique moins développée.</p> <p>Le candidat doit fournir des données localisées attestant des conditions défavorables, en gardant à l'esprit les principaux objectifs des nouveaux gTLD, à savoir promouvoir la diversité, encourager la concurrence et renforcer l'utilité du DNS. L'importance de renforcer la répartition géographique mondiale a également été soulignée dans le communiqué du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN de juin 2023 : https://gac.icann.org/content/Migrated/icann77-washington-d-c-communique</p>

4.5.5. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises basées dans un pays moins développé

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
	<p>(f) Est-ce qu'au moins 51 % de l'entreprise est détenue par des résidents d'une zone économique moins développée selon des indicateurs de substitution reconnus au niveau mondial et vérifiables ?</p> <p>Obligatoire uniquement si les documents requis aux points (a), (b), (c) et (d) ne sont pas fournis.</p>	<p>Télécharger les documents confirmant qu'au moins 51 % de l'entreprise est détenue par des résidents d'une zone économique moins développée selon les indicateurs de substitution reconnus au niveau mondial et vérifiables.</p> <p>Exemples de documents prouvant le lieu de résidence : factures telles que factures d'électricité, d'eau ou de gaz.</p> <p>Des circonstances atténuantes prévues en cas de difficultés financières conjoncturelles contraignant à délocaliser l'entreprise seront évaluées au cas par cas ; ces circonstances atténuantes devront être présentées dans un rapport narratif.</p>
<p>L'entité est une microentreprise ou une petite entreprise.</p>	<p>(g) Le candidat respecte-t-il les critères associés aux microentreprises et petites entreprises ? Si c'est le cas, fournir les documents requis.</p>	<p>Télécharger les documents requis prouvant que le candidat est une microentreprise ou une petite entreprise. Le candidat doit respecter au moins deux des trois indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre d'employés est inférieur à 50. ● Le total des actifs s'élève à moins de 5 millions USD. ● Le chiffre d'affaires annuel s'élève à moins de 5

4.5.5. Entités éligibles - Microentreprises ou petites entreprises basées dans un pays moins développé

Critères : exigences que le candidat doit respecter dans cette catégorie	Questions qui seront posées au candidat dans le système de dépôt de demandes ASP	Indicateurs et instructions
		millions USD Il n'existe pas de définition universelle de la microentreprise ou de la petite entreprise. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Les indicateurs fournis ici visent à refléter les seuils les plus utilisés par d'autres bailleurs de fonds internationaux et régionaux.

4.6. Restrictions

Les restrictions suivantes seront appliquées aux candidatures au soutien et à la fourniture du soutien aux candidats retenus.

- 4.6.1. Les candidats retenus à l'ASP recevront une réduction de [75-85] % sur les frais de dépôt et d'évaluation des candidatures aux gTLD pour **une seule candidature à un gTLD**.
- 4.6.2. [Les entités candidates retenues qui déposent leur candidature au programme des nouveaux gTLD devront se limiter à un seul dépôt de candidature aux gTLD.]
 - 4.6.2.1. [Les candidats déposant leur candidature à une chaîne peuvent également déposer leur candidature à quatre variantes de TLD pouvant être allouées (tel que déterminé à l'aide de l'[outil RZ-LGR](#)), en attendant l'examen par le Conseil d'administration du rapport final de l'étape 1 de l'EPDP-IDN].
 - 4.6.2.2. Par exemple, .exemple en chinois simplifié : [.样例] et en chinois traditionnel [.樣例]
- 4.6.3. **Les candidats à l'ASP ne sont pas autorisés à soumettre ou déposer une fois nouvelle une demande à l'ASP.**
- 4.6.4. Si un candidat retenu dépose sa candidature à une chaîne de nouveau gTLD (le nom pour lequel le candidat dépose sa demande) qui ne respecte pas le principe de responsabilité publique (voir la [section 4.2 : Contrôle de la responsabilité publique](#)), le soutien pourra lui être retiré.
- 4.6.5. Toutes les chaînes des candidats à des gTLD peuvent être soumises à une objection pour intérêt public limité, une objection relative aux chaînes prêtant à confusion, une objection de la communauté ou une objection pour violation des droits d'autrui.
- 4.6.6. [Les candidats retenus qui remportent une enchère peuvent être limités en termes de changement de contrôle, conformément à IG 17.17]

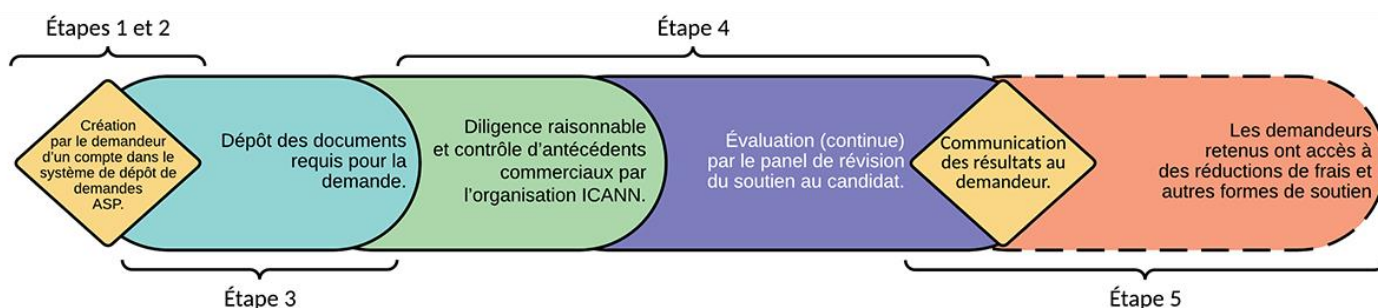
5. Processus de candidature au programme de soutien aux candidats

L'organisation ICANN envisage de déployer de nouveaux systèmes pour la mise en œuvre du programme des nouveaux gTLD. Ces systèmes seront construits dans le respect du principe de « respect de la vie privée dès la conception ». Cela signifie que les données à caractère personnel seront traitées conformément aux principes de protection des données les plus stricts (par exemple, ne traiter que les données à caractère personnel dont le traitement s'avère nécessaire, ne stocker ces données que tant que c'est nécessaire, et limiter l'accès aux données aux parties souhaitant y accéder afin d'exécuter une fonction spécifique liée au programme des nouveaux gTLD).

Dans le cadre de la mise en œuvre, l'organisation ICANN déterminera quels fournisseurs de services apportant leur soutien au programme des nouveaux gTLD doivent accéder aux données traitées lors de chaque processus ou chaque étape du programme des nouveaux gTLD (par exemple, le dépôt de candidature, l'évaluation initiale, les objections). Dans le cadre de cette évaluation, l'organisation ICANN engagera des processus de diligence raisonnable et conclura des contrats de traitement de données ou prendra d'autres dispositions avec des fournisseurs tiers, selon les besoins. De même, l'organisation ICANN étudiera la possibilité de chiffrer, de pseudonymiser ou d'anonymiser ces données à caractère personnel. Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du programme des nouveaux gTLD doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires pour atteindre les finalités déclarées, tout en tenant compte de la mission générale de l'organisation ICANN, à savoir fonctionner autant que possible de manière ouverte et transparente, conformément aux procédures conçues pour assurer l'équité (voir l'article 3.1 du chapitre 3 des statuts constitutifs de l'ICANN <https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylawsen/#article3>).

Le processus de candidature à l'ASP comprend plusieurs étapes indiquées à la figure 3 et décrites plus en détail.

Figure 3. Séquençage de la préparation, de l'évaluation et des résultats du programme de soutien aux candidats



Vous trouverez ci-dessous un aperçu, étape par étape, du processus de candidature à l'ASP à l'aide du système de dépôt de demandes ASP. Outre cet aperçu, les candidats potentiels à l'ASP auront également accès à un Guide de l'utilisateur du système ASP.

Le candidat crée un compte dans le système de dépôt de demandes ASP.

Étape 1 : Inscription

- a. Rendez-vous sur <https://newgtdprogram.icann.org/en/application-rounds/round2/asp/apply> pour vous inscrire à l'ASP.
- b. Vous recevrez un e-mail de confirmation de votre inscription.

Étape 2 : Accès aux supports de candidature

- c. Connectez-vous au système de dépôt de demandes ASP afin d'accéder aux supports ; OU
- d. Si un candidat souhaite travailler sur sa candidature hors ligne, les formulaires suivants peuvent être téléchargés dans la [rubrique ASP du site web](#) :
 - i. Kit d'instructions pour la candidature à l'ASP
 - ii. Modèle de demande ASP

Le candidat soumet le dossier de demande. Veuillez noter que seules les candidatures déposées via le système de dépôt de demandes ASP seront évaluées.

Étape 3 : Soumission du dossier de demande

- a. Connectez-vous au système de dépôt de demandes ASP pour :
 - i. répondre aux questions requises du processus de candidature ;
 - ii. télécharger les documents justificatifs requis et pertinents ;
 - iii. vérifier et confirmer que le dossier de demande est complet et que tous les documents justificatifs ont bien été téléchargés.
- b. Vérifiez que vous avez bien reçu l'e-mail de confirmation du dépôt de votre demande pour l'ASP.
 - i. Si l'e-mail de confirmation n'a pas été reçu dans un délai de [X] jours, ou en cas d'autres problèmes liés au processus de candidature, envoyez un e-mail à globalsupport@icann.org pour obtenir de l'aide.

Remarque importante : il est conseillé aux candidats à l'ASP de **ne pas** fournir d'informations liées à la chaîne pour laquelle ils souhaitent faire une demande dans le cadre du programme des nouveaux gTLD, et ce afin de préserver la confidentialité des informations relatives à l'activité des candidats avant le lancement de la période de dépôt de candidatures au programme des nouveaux gTLD.

L'organisation ICANN procède avec une diligence raisonnable à un contrôle des antécédents commerciaux, et le SARP mène des évaluations.

Étape 4 : Processus d'évaluation

- a. L'organisation ICANN vérifie que le dossier de demande déposé est complet.
- b. L'organisation ICANN peut contacter le candidat si les supports soumis sont incomplets, manquent de clarté ou sont inaccessibles.

Il convient de noter que la fourniture des documents requis pour la candidature dans des langues autres que l'anglais peut rallonger le délai d'évaluation. En cas de fourniture des documents dans une langue autre que l'anglais, les candidats sont tenus de fournir les documents originaux ainsi que, le cas échéant, les traductions en anglais. Si les candidats utilisent un service de traduction certifiée ou un service équivalent, ils devront préciser le service utilisé (voir l'[annexe 4](#)).

Le délai de traitement sera rallongé d'au moins 2 à 4 jours en fonction du volume total de documents fournis dans une langue autre que l'anglais. **Veillez noter que bien que l'ASP soit plus souple concernant les documents traduits, la prochaine série du programme des nouveaux gTLD imposera de fournir une traduction certifiée des documents non rédigés en anglais.**

- c. Diligence raisonnable quant à l'évaluation des antécédents commerciaux exercée par l'organisation ICANN.

La vérification des antécédents et de l'historique de cybersquattage sera effectuée par un fournisseur tiers géré par l'organisation ICANN. Lors de cette étape, le candidat et ses références professionnelles pourront être contactés.

- d. Les candidatures qui franchissent l'étape de vérification préalable sont transmises au fournisseur tiers qui mènera ensuite les prochaines évaluations. L'organisation ICANN transmettra au candidat à l'ASP les demandes de précisions requises par les évaluateurs du SARP.
- e. Le processus d'évaluation est conçu de sorte à être mené dans un délai de [12–16] semaines.

Remarque importante : on estime que la période comprise entre la fin de la période de dépôt de demandes ASP et le début de la période de dépôt de candidatures aux gTLD s'étalera sur 20-24 semaines. Le dépôt d'une demande ASP peu avant la date butoir pourrait retarder l'envoi des résultats de l'évaluation ASP avant la période de dépôt de candidatures aux gTLD. Ce risque augmente si le candidat reçoit des demandes de précisions de la part des évaluateurs ASP ou s'il prend du retard dans le versement de l'acompte ASP.

Les résultats sont communiqués aux candidats ; les candidats éligibles bénéficient d'une réduction des frais et d'autres formes de soutien.

Étape 5 : Résultats de l'évaluation

- a. Les candidats à l'ASP seront informés par e-mail de l'évolution de leur dossier de demande et de la date à laquelle les résultats de l'évaluation seront disponibles. Pour consulter les résultats de l'évaluation, les candidats à l'ASP doivent se connecter au système de dépôt de demandes ASP.

- b. S'il est déclaré éligible, le candidat recevra des informations concernant les différentes formes de soutien disponibles (voir la [section 6.5 : Allocation de soutien aux candidats éligibles](#)).
- c. Si le candidat *n'est pas* éligible au soutien, il peut :
 - i. [Présenter une contestation – à déterminer en fonction des conclusions relatives au sujet]
 - ii. Déposer une candidature standard au programme des nouveaux gTLD et s'acquitter de l'ensemble des frais de dépôt et d'évaluation des candidatures.
- d. Tous les candidats souhaitant déposer une candidature à un gTLD peuvent consulter le Guide de candidature aux nouveaux gTLD afin d'obtenir des informations précises sur le processus de candidature au programme des nouveaux gTLD, les exigences prévues et le dépôt des demandes.

5.1. Modification d'un dossier de demande pour l'ASP

Les candidats peuvent modifier ou mettre à jour leur dossier de demande tout au long de la période de traitement et d'évaluation. Ils peuvent notamment fournir des documents manquants et/ou répondre à des demandes de précisions. En règle générale, tous les candidats doivent informer l'organisation ICANN en temps opportun, dans un délai maximum de 15 jours ouvrables, de tout changement important des informations préalablement fournies dans le cadre de leur candidature.

Critères pris en compte pour les décisions liées aux demandes de modification

Lors de l'évaluation de chaque demande de modification, toutes les informations disponibles sont évaluées en fonction des sept critères indiqués ci-dessous. Le poids de chaque critère peut varier au cas par cas, selon les faits et circonstances liés à la demande de modification et à la candidature, notamment le candidat et la chaîne. La décision d'approbation ou non des modifications sera fondée sur les éléments suivants :

1. **Explication** – L'explication fournie est-elle raisonnable ?
2. **Preuves que le dépôt de demande original était erroné** – Existe-t-il des preuves appuyant la déclaration selon laquelle le changement est apporté uniquement afin de corriger une erreur ?
3. **Cause du changement** – Le changement est-il apporté en réponse au commentaire d'un tiers ou à un changement organisationnel (par exemple, changement du nom de l'organisation ou de l'adresse e-mail) ?
4. **Précédents** – La modification est-elle similaire à d'autres modifications préalablement approuvées ? À la suite de ce changement, d'autres candidats pourraient-ils être amenés à faire des demandes de modification similaires susceptibles d'affecter des tiers ou d'avoir des effets indésirables sur le programme ?
5. **Impact sur des tiers, y compris d'autres candidats** – Quel impact, positif ou négatif, la modification pourrait-elle avoir sur des tiers, y compris d'autres candidats ? La modification affecte-t-elle substantiellement des tiers ? Le fait d'autoriser la

modification pourrait-il avoir un impact sur d'autres candidats ? Le fait d'autoriser la modification pourrait-il être considéré comme juste vis-à-vis de la communauté en général ? Le fait de ne pas autoriser la modification pourrait-il être considéré comme injuste ?

6. **Importance de la modification** – La modification affectera-t-elle le score de l'évaluation ou impliquera-t-elle de réévaluer tout ou partie de la candidature ?
7. **Délai** – Le délai lié à la modification entrave-t-il d'une façon ou d'une autre le processus d'évaluation ? L'ICANN se réserve le droit de demander une réévaluation de la candidature en cas de changement important. Toutes les réévaluations seront menées à l'aide des critères définis.

Après le dépôt d'une demande ASP, les modifications du dossier devront être apportées via une demande de modification de dossier de candidature. Toutes les demandes de modification de dossier de candidature faites pendant ou après l'évaluation seront évaluées afin de déterminer si une réévaluation est nécessaire, en fonction de la nature des modifications. Les types de modifications comprennent notamment ce qui suit :

Type de modification	Impact
Modification administrative (non importante)	[à confirmer]
Modification administrative (importante)	[à confirmer]
Modification du dossier (non importante)	[à confirmer]
Modification du dossier (importante)	[à confirmer]

Tel qu'indiqué à la [section 4.6 : Restrictions](#), les candidats à l'ASP ne sont pas autorisés à soumettre une nouvelle demande ASP après avoir obtenu les résultats de l'évaluation ASP.

Un candidat peut retirer à tout moment sa demande ASP, depuis le dépôt de la demande jusqu'à la fin de la période de soumission de demandes. Une fois la demande retirée, elle ne peut être déposée à nouveau.

Si un candidat est déclaré éligible au soutien mais ne souhaite plus déposer une candidature à un gTLD, il doit en informer l'organisation ICANN par le biais du système de dépôt de demandes ASP. L'acompte ASP versé à l'organisation ICANN peut être remboursé une fois que l'organisation ICANN a été informée que le candidat bénéficiant du soutien ne souhaite plus déposer une candidature à un gTLD. L'ICANN veillera à ce que les remboursements soient effectués aussi rapidement et efficacement que possible.

6. Évaluation des demandes ASP

L'évaluation des demandes ASP sera menée en deux étapes :

1. Diligence raisonnable et contrôle d'antécédents commerciaux par l'organisation ICANN ;
2. Évaluation effectuée par un fournisseur tiers.

Afin d'exercer une diligence raisonnable et le contrôle d'antécédents commerciaux, l'organisation ICANN utilisera les critères et indicateurs de l'ASP. Une fois qu'un candidat à l'ASP a validé l'étape de diligence raisonnable et de contrôle d'antécédents commerciaux, le dossier sera transmis (en toute confidentialité par le biais du système de dépôt de demandes ASP) au fournisseur tiers uniquement à des fins d'évaluations ultérieures.

Tel que décrit dans la section sur les procédures, le fournisseur tiers est tenu d'établir des SARP. Ces panels sont composés de fournisseurs disposant de l'expertise requise pour l'évaluation des catégories de critères de l'ASP.

6.1. Panels de révision du soutien au candidat

Un fournisseur tiers de l'ICANN assurera la gestion des évaluations ASP une fois que les candidats auront validé l'étape de diligence raisonnable et de contrôle d'antécédents commerciaux. Le fournisseur tiers établira des SARP composés d'experts chargés de mener des évaluations des catégories de critères restantes : [section 4.2 : Contrôle de la responsabilité publique](#), [section 4.3 : Besoin financier](#), [section 4.4 : Viabilité financière](#), et [section 4.5 : Catégories d'entités éligibles](#). Le fournisseur tiers sera tenu de respecter le Code de conduite de l'ICANN ainsi que lignes directrices sur les conflits d'intérêts pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD [[lien vers la version préliminaire actuelle](#)]. Les panélistes affectés à chaque candidature dans le système de dépôt de demandes ASP devront attester qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts lié à l'évaluation de la candidature.

Le fournisseur veillera à ce que les examinateurs disposent des connaissances et de l'expérience requises afin de procéder à des évaluations de grande qualité et éclairées, et ne présentent pas de conflits d'intérêts qui les empêcheraient de fournir ce service en toute neutralité. Le fournisseur sera également en mesure d'établir des SARP diversifiés sur le plan géographique et en termes de langue, de race/origine ethnique et de genre.

Les catégories de critères de l'ASP étant distinctes et pouvant nécessiter différentes capacités d'évaluation, le fournisseur tiers pourra créer plusieurs SARP afin de procéder à une évaluation complète du candidat. Une telle organisation de l'évaluation est conforme aux conclusions des recherches menées sur d'autres programmes mondialement reconnus (pour plus d'informations, voir la section : Panels de révision (p. 40) de l'[enquête sur les procédures mondialement reconnues pour les programmes d'aide financière](#).)

Le SARP procédera aux évaluations des demandes ASP que l'organisation ICANN lui transmet et communiquera au fur et à mesure à l'organisation ICANN les résultats de l'évaluation des dossiers. Les évaluations indiqueront si les candidats respectent ou non chaque critère défini et ses indicateurs connexes (voir la [section 2.2 : Étapes et catégories d'évaluation](#)).

6.2. Évaluation

Pour pouvoir être éligible au soutien proposé, les candidats doivent respecter l'ensemble des critères, basés sur les indicateurs identifiés, et fournir les documents requis ; leur candidature sera approuvée ou rejetée. Voir la [figure 2](#) pour un diagramme général du processus d'évaluation.

L'évaluation du respect des critères en se fondant sur les documents fournis par les candidats est laissée à l'entière discrétion du SARP. Le SARP peut vérifier le site web, les réseaux sociaux, le lieu principal d'activité, les rapports annuels, les documents constitutifs et les informations relatives aux définitions de l'éligibilité de substitution et/ou localisées applicables se rapportant aux critères et indicateurs d'éligibilité. Le SARP peut également transmettre des demandes de précisions aux candidats, si nécessaire, afin de vérifier une candidature et des documents justificatifs.

6.3. Demandes de précisions

Tel qu'indiqué, le SARP, via l'organisation ICANN, peut transmettre des demandes de précisions aux candidats à l'ASP. Les candidats auront la possibilité de répondre aux éventuelles questions des panélistes ; [tout changement apportée à la candidature devra l'être via une demande de modification de dossier.] Afin de garantir que les candidatures sont traitées en temps opportun, tous les candidats seront encouragés à répondre aux demandes de précisions dès que possible, dans un délai maximum de [six] semaines à compter de la réception de la demande de précisions, car cela pourrait affecter la file d'attente des candidatures.

L'anglais étant la langue faisant autorité pour l'ensemble des activités de l'ICANN et toutes les candidatures aux gTLD devant être déposées en anglais, l'ASP respecte cette norme linguistique pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD. Ainsi, les réponses des candidats à l'ASP aux demandes de précisions doivent être soumises en anglais.

6.4. Résultats de l'évaluation

Les demandes ASP seront évaluées au fur et à mesure. En règle générale, les candidats recevront les résultats de l'évaluation dans un délai de [12-16 semaines] à compter du dépôt d'un dossier de demande complet. Lorsqu'ils recevront les résultats de l'évaluation, les candidats sauront :

1. S'ils sont éligibles au soutien du fait de leur respect des critères d'évaluation.
 - a. Les résultats indiqueront également la réduction des frais offerte [75 %-85 %].
 - b. Les candidats recevront des instructions concernant le versement d'un acompte de [2 500 USD] à l'ICANN dans un délai de 30 jours à compter de la réception des

- résultats de l'évaluation ASP.
- c. Après versement de l'acompte dans le délai requis, les candidats recevront des instructions concernant l'application de la réduction dont ils bénéficient lors du dépôt de leur candidature à un gTLD.
 - i. **Si un candidat ne procède pas au versement de l'acompte dans un délai de 30 jours à compter de la réception des résultats de l'évaluation ASP, la candidature sera mise en suspens et pourrait être écartée de l'ASP.**
 2. S'ils ne sont pas éligibles au soutien, auquel cas il leur sera expliqué en quoi ils n'ont pas respecté les critères requis.
 - a. Les candidats qui ne sont pas éligibles au soutien peuvent :
 - i. [Présenter une contestation et demander à ce que leur demande soit réévaluée par le SARP – à définir] ; ou
 - ii. Déposer une candidature standard au programme des nouveaux gTLD et s'acquitter de l'ensemble des frais de dépôt et d'évaluation des candidatures. Veuillez noter qu'il s'agit là d'un changement significatif par rapport à la série de 2012 au cours de laquelle les candidats qui faisaient une demande de soutien et étaient déclarés inéligibles à un tel soutien n'étaient pas autorisés à déposer une candidature standard au programme des nouveaux gTLD ;
 - iii. Le [Manuel de soutien financier 2012](#) précise ce qui suit (voir la section : Frais d'évaluation, p. 5) : « Les candidats « inéligibles », c'est-à-dire ceux ne respectant pas les critères minimaux décrits ci-dessous, seront exclus du programme des nouveaux gTLD. Si la candidature est rejetée, les 42 000 USD versés au titre des frais d'évaluation seront remboursés à moins que le SARP ait des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu des manipulations intentionnelles. »

6.5. Allocation de soutien aux candidats éligibles

Après le dépôt de la candidature, l'étape de diligence raisonnable et de contrôle d'antécédents commerciaux et l'étape 2 de l'évaluation du SARP, l'organisation ICANN informera les candidats de leur éligibilité au soutien ASP. Après l'évaluation menée par le SARP, les candidats éligibles au soutien recevront un kit de bienvenue indiquant les différentes formes de soutien financier et non financier disponibles. Il convient de noter que l'ensemble du soutien fourni, exception faite de la mise à disposition de conseillers pour candidats, est destiné exclusivement aux candidats retenus. Le kit de bienvenue comprendra des informations sur :

- 6.5.1. [Un programme de formation à l'ASP (en attendant l'examen par le Conseil d'administration de la recommandation de politiques supplémentaire de la communauté (17.2))]
- 6.5.2. L'accès pro bono à des fournisseurs de services qui ont accepté de fournir gratuitement leurs services aux candidats retenus. Les fournisseurs de services pro bono sont indépendants de l'organisation ICANN ; leurs services ne sont pas avalisés par l'ICANN et ne font pas l'objet d'un contrat avec l'organisation ICANN. Toutefois, l'organisation ICANN peut jouer un rôle de facilitation en portant à la connaissance des candidats retenus les services disponibles, si les candidats souhaitent y avoir recours. L'organisation ICANN s'emploie actuellement à

- identifier des fournisseurs de services et dressera une liste des fournisseurs auxquels les candidats retenus pourront avoir recours.
- 6.5.3. Des ressources et informations permettant aux candidats potentiels de mieux comprendre le programme des nouveaux gTLD, ce qu'implique l'exploitation d'un gTLD, et comment participer à la communauté multipartite de l'ICANN.
- 6.5.4. [La mise à disposition de conseillers pour candidats afin d'aider à répondre aux questions sur le processus de candidature aux gTLD et d'orienter vers les ressources disponibles (en attendant l'examen par le Conseil d'administration de la recommandation de politiques supplémentaire de la communauté (17.2)]
- 6.5.5. Une réduction de [75 %-85 %] sur les frais de dépôt et d'évaluation des candidatures au programme des nouveaux gTLD pour les candidats retenus.
- 6.5.6. Un [crédit ou multiplicateur d'offre, à déterminer après obtention des résultats de recherche] appliqué aux candidats retenus participant à une enchère de dernier recours de l'ICANN à la suite d'un conflit avec d'autres candidats à des gTLD. Le type exact de soutien aux enchères sera déterminé dans le cadre de la mise en œuvre de la question 35 du rapport final SubPro. Voir p. 173-182 : <https://gns0.icann.org/sites/default/files/file/field-file-attach/final-report-newgtld-subsequent-procedures-pdp-02feb21-en.pdf>.
- 6.5.7. La réduction ou dispense des frais d'opérateur de registre, si le candidat est retenu après évaluation des candidatures au programme des gTLD et que s'ensuit la conclusion d'un contrat et une délégation (en attendant l'examen par le Conseil d'administration de la recommandation de politiques supplémentaire de la communauté (17.2)]

Réductions des frais minimales et maximales

Le niveau de réduction des frais de l'ICANN correspond à un pourcentage des frais de dépôt et d'évaluation des candidatures. [Interprétation actuelle par l'organisation ICANN des conclusions du [rapport final SubPro](#) et du [processus d'orientation de la GNSO \(GGP\) pour les recommandations ASP](#). Ce dernier processus doit encore être examiné par le Conseil d'administration.] Les candidats éligibles seront informés du pourcentage minimum de réduction des frais dont ils bénéficieront dans le cadre du soutien. **Tous les bénéficiaires de l'ASP profiteront du même pourcentage minimum de réduction des frais.** Voir le [tableau 2](#).

Si, après l'évaluation par le SARP de l'ensemble des candidats à l'ASP, des fonds prévus pour le soutien ASP restent disponibles, les candidats retenus pourront recevoir, en plus du pourcentage minimum de réduction des frais déjà communiqué, un pourcentage de réduction des frais supplémentaire pouvant aller jusqu'à [85 %]. **Le pourcentage de réduction des frais supplémentaire sera réparti équitablement entre l'ensemble des candidats éligibles.**

Mise en file d'attente des candidatures

En cas d'épuisement du budget de l'organisation ICANN prévu pour le pourcentage minimum de réduction des frais lors de la période de dépôt de candidatures à l'ASP, **l'organisation ICANN pourra suspendre l'acceptation de nouvelles candidatures à l'ASP et informera de cet épuisement des fonds disponibles.** Les dossiers de candidature à l'ASP complets, c'est-à-dire ceux pour lesquels l'organisation ICANN a déterminé qu'il ne manquait aucune information ou aucun document requis, déposés avant la suspension des nouvelles candidatures, seront soumis à évaluation et un soutien sera alloué [dans l'ordre suivant/de la manière suivante – à déterminer].

Si un candidat retenu décide de **ne plus déposer** une candidature à un nouveau gTLD, **il doit en informer l'organisation ICANN dès que possible et avant la période de dépôt de candidatures aux gTLD**. Cela pourrait permettre d'évaluer l'éligibilité d'autres candidatures au soutien. Cela pourrait également permettre aux candidats jugés éligibles au soutien qui étaient sur liste d'attente de bénéficier du soutien.

[des informations complémentaires relatives à la recommandation supplémentaire

32.1 Mécanismes de recours/contestation limités seront ajoutées après examen du Conseil d'administration]

7. Conditions générales [en attendant les conditions générales de l'AGB]

8. Informations supplémentaires

8.1. Période de commentaires sur les candidatures - à déterminer

8.2. Processus de contestation – à déterminer, question en suspens

8.3. Évaluation et rapports du programme

Afin d'assurer l'amélioration continue du programme, les candidats bénéficiant du soutien seront tenus de participer à de futures recherches sur les impacts de l'ASP et les effets de la réduction des frais.

8.4. Autres ressources

1. Guide de candidature pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD :
 - a. Glossaire des termes utilisés couramment dans le Guide de candidature aux nouveaux gTLD
2. Programme de soutien aux candidats :
 - a. Événements,
 - b. Formations,
 - c. Ressources. <https://newgtldprogram.icann.org/en/application-rounds/round2/asp/resources>
3. Système de candidature aux nouveaux gTLD :
4. [Site web du programme des nouveaux gTLD](#)
5. Section 1.2.1 Éligibilité du [Guide de candidature au programme des nouveaux gTLD](#) (AGB)
 - a. **1.2.1 Éligibilité** : les sociétés, organisations ou institutions établies de bonne réputation peuvent déposer leur candidature à un nouveau gTLD. Les candidatures d'individus ou d'entreprises individuelles ne seront pas prises en compte. Les candidatures émanant ou déposées pour le compte de personnes morales qui n'ont pas encore été constituées, ou les candidatures supposant la constitution future d'une personne morale (par exemple, une future coentreprise) ne seront pas prises en compte. L'ICANN a conçu le programme des nouveaux gTLD à l'aide de plusieurs mécanismes de protection des parties prenantes. La vérification des antécédents, les fonctionnalités du contrat de registre gTLD et les mécanismes d'entiercement financier et de données visent tous à protéger les titulaires de noms de domaine et les utilisateurs. Le formulaire de candidature impose aux candidats de fournir des informations sur l'établissement légal de l'entité candidate et d'identifier les administrateurs, les membres de l'équipe de direction, les partenaires et les principaux actionnaires de ladite entité. Les noms et les fonctions des individus figurant dans le dossier de candidature seront publiés dans le cadre de la candidature ; d'autres informations recueillies au sujet

des individus concernés ne seront pas publiées. Pour chaque candidature, une vérification des antécédents de l'entité et des individus concernés sera réalisée afin de confirmer l'éligibilité. Cette vérification sera menée sur la base des informations fournies aux questions 1 à 11 du formulaire de candidature. L'ICANN peut prendre en considération les informations provenant de toute source si elles sont pertinentes par rapport aux critères de cette section. Si l'ICANN en fait la demande, tous les candidats devront obtenir et remettre à l'ICANN et au fournisseur de l'ICANN chargé de la vérification des antécédents tous les accords ou contrats des entités et/ou des individus indiqués aux questions 1 à 11 du formulaire de candidature nécessaires pour mener les activités liées à la vérification des antécédents.

6. L'ICANN procédera à une vérification des antécédents uniquement dans deux domaines : (1) diligence raisonnable et contrôle d'antécédents commerciaux et antécédents judiciaires ; (2) historique du comportement en matière de cybersquattage. Les critères retenus pour les antécédents judiciaires sont alignés sur les normes relatives aux « abus de confiance » parfois appliquées dans le secteur bancaire et financier. En l'absence de circonstances exceptionnelles, les candidatures d'une entité ou incluant des individus ayant fait l'objet de condamnations ou de décisions énumérées aux points (a) – (m) seront automatiquement exclues du programme. Il s'agit d'entités ou d'individus qui :
 - a. au cours des dix dernières années, ont été reconnus coupables de crimes relatifs à des activités de gouvernance d'entreprise ou financières, ou ont été condamnés par un tribunal pour fraude ou non-respect d'une obligation fiduciaire, ou ont fait l'objet d'une décision de justice que l'ICANN estime équivaloir en substance à l'une des condamnations susmentionnées ;
 - b. au cours des dix dernières années, ont été sanctionnés par une autorité de réglementation gouvernementale ou du secteur pour conduite malhonnête ou détournement de fonds d'autrui ;
 - c. au cours des dix dernières années, ont été reconnus coupables de fraude fiscale ou d'évasion fiscale intentionnelle ;
 - d. au cours des dix dernières années, ont été reconnus coupables de parjure, de refus de coopérer à une enquête judiciaire ou de fausses déclarations auprès d'un organisme chargé de l'application de la loi ou d'un représentant de la loi ;
 - e. ont été reconnus coupable de crimes impliquant l'utilisation d'ordinateurs, de systèmes de téléphonie, de télécommunications ou d'Internet pour faciliter la perpétration de crimes ;
 - f. ont été reconnus coupables de crimes impliquant l'utilisation d'une arme, l'usage de la force ou la menace du recours à la force ;
 - g. ont été reconnus coupables de violences ou sévices sexuels à l'encontre d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées ;
 - h. ont été reconnus coupables de vente, fabrication ou distribution illégale de médicaments, ou ont été condamnés ou extradés pour avoir commis une infraction prévue par l'article 3 de la [Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988](http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/illicit-trafficking.html) (<http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/illicit-trafficking.html>) ;
 - i. ont été condamnés ou extradés pour avoir commis une infraction prévue par la

[Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée](http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/index.html)

(tous les protocoles) (<http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/index.html>).

Il est admis que tous les pays n'ont pas signé les conventions des Nations Unies citées ci-dessus. Ces conventions sont utilisées uniquement pour l'identification d'une liste de crimes pour lesquels la vérification des antécédents sera effectuée. Il n'est pas nécessaire que le candidat ait été reconnu coupable en vertu de la convention des Nations Unies ; il suffit qu'il ait été reconnu coupable d'un crime prévu dans ces conventions pour pouvoir déterminer que les critères n'ont pas été respectés ;

- j. ont été condamnés, dans les délais respectifs prévus, pour avoir aidé, encouragé, facilité, autorisé, comploté afin de commettre, ou manqué de signaler tout crime susmentionné (c'est-à-dire, au cours des dix dernières années pour les crimes indiqués ci-dessus aux points (a) – (d), ou sans limite de temps pour les crimes indiqués ci-dessus aux points (e) – (i)) ;
- k. ont plaidé coupable dans le cadre d'une négociation de peine ou font l'objet d'une action en justice dans une juridiction ayant statué sur la culpabilité ou déclaré un sursis à statuer (ou équivalents régionaux), dans les délais respectifs prévus pour les crimes indiqués (c'est-à-dire, au cours des dix dernières années pour les crimes indiqués ci-dessus aux points (a) – (d), ou sans limite de temps pour les crimes indiqués ci-dessus aux points (e) – (i)) ;
- l. font l'objet d'une disqualification imposée par l'ICANN et en vigueur au moment de l'examen de la candidature ;
- m. ont fait l'objet d'un faisceau de décisions défavorables définitives indiquant que le candidat ou l'individu dont le nom figure dans la candidature s'est livré à des activités de cybersquattage telles que définies dans la politique de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP), la loi de protection des consommateurs contre le cybersquattage (ACPA) ou d'autres législations équivalentes, ou a participé à un détournement de nom de domaine inverse en violation de l'UDRP, ou a fait preuve de mauvaise foi ou d'une imprudence inconsidérée à l'égard de l'ACPA ou d'une législation équivalente. On considère généralement qu'un tel faisceau est caractérisé lorsque qu'au moins trois décisions de ce type sont rendues au cours des quatre dernières années ;
- n. omettent de fournir à l'ICANN les informations d'identification nécessaires à la confirmation de l'identité au moment de la candidature ou à la résolution des problèmes d'identification au cours du processus de vérification des antécédents ;
- o. ne divulguent pas, en toute bonne foi, l'ensemble des informations pertinentes associées aux points (a) – (m). La vérification des antécédents vise à protéger l'intérêt public lors de l'allocation des ressources Internet critiques, et l'ICANN se réserve le droit de refuser une candidature, même si elle est jugée éligible, sur la base des informations obtenues lors du processus de vérification des antécédents : Par exemple, une décision définitive juridiquement contraignante, rendue par un organisme national chargé de l'application de la loi ou une autorité nationale de protection des consommateurs, en vertu de laquelle le candidat est jugé coupable de pratiques commerciales frauduleuses ou trompeuses telles que définies dans les Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE) régissant la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales transfrontalières frauduleuses et trompeuses, peut entraîner le rejet d'une candidature. L'ICANN peut également contacter le candidat et lui poser des questions supplémentaires sur la base des informations obtenues lors du processus de vérification des antécédents. Dans le cadre de la candidature, tous les candidats sont tenus de fournir des explications complètes et détaillées sur les événements susmentionnés. L'ICANN ne publiera pas les résultats de la vérification des antécédents.

Annexe 1 : Exemples de modèles de rapports narratifs

A. Besoin financier

La déclaration de besoin financier doit fournir les réponses aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure le soutien financier de l'ICANN permettra à votre organisation de déposer une candidature à un gTLD ?
2. Quelles difficultés financières créerait le paiement de l'ensemble des frais de candidature à un gTLD de base ?

Les réponses doivent correspondre aux documents financiers, à la description du financement, aux sources de revenu, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

Documents :

- Les états financiers audités des deux dernières années, y compris s'ils sont disponibles, le compte de résultat et le bilan. Si ces documents ne sont pas disponibles ou datent de plus de 12 mois, fournir les états financiers les plus récents même s'ils n'ont pas été audités.

B. Viabilité financière

1. Décrivez, dans un rapport narratif et/ou un plan de financement, comment votre organisation envisage de s'acquitter de la partie des frais de candidature aux gTLD de base non prise en charge.

Les réponses doivent correspondre aux documents financiers, à la description du financement, aux sources de revenu, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

Documents :

- Les états financiers audités des deux dernières années, y compris s'ils sont disponibles, le compte de résultat et le bilan. Si ces documents ne sont pas disponibles ou datent de plus de 12 mois, fournir les états financiers les plus récents même s'ils n'ont pas été audités.

Annexe 2 : Versement de l'acompte gTLD à titre de preuve de la viabilité financière

Pour le versement de l'acompte de 2 500 USD, veuillez suivre les instructions indiquées ci-dessous. Le versement de l'acompte constitue la dernière étape de l'évaluation de la viabilité financière. L'acompte est obligatoire pour passer du statut « approuvé conditionnellement » au statut « pleinement approuvé ».

1. Une fois que le candidat a été informé de l'approbation conditionnelle du soutien, il recevra rapidement une facture de l'organisation ICANN pour l'acompte de 2 500 USD.
2. Avec la facture, le candidat recevra également les instructions relatives au paiement de ladite facture. Les instructions comprendront les coordonnées bancaires de l'ICANN nécessaires pour effectuer le versement.
3. Remarque pour les candidats procédant au versement de l'acompte : le paiement doit être effectué en USD.
4. Le candidat est tenu de s'acquitter de tous les frais bancaires liés à la conversion en USD.
 - a. L'ICANN ne prendra pas en charge ces frais.
 - b. Tout paiement partiel de ces frais entraînera la facturation du montant manquant et pourrait retarder le processus de candidature jusqu'au paiement de l'intégralité des frais requis.
5. Les paiements par la chambre de compensation automatisée (ACH) ou virement bancaire sont les formes de paiement privilégiées par l'organisation ICANN car elles sont les plus sûres, rapides et traçables.
 - a. Les paiements peuvent également être effectués par chèque en USD (dollars américains) et par carte de crédit (Visa, MasterCard, Discover et American Express).
 - b. D'autres services de transfert d'argent tiers peuvent être utilisés pour transférer des paiements à l'ICANN à condition que le montant soit versé sur le compte bancaire de l'ICANN figurant sur la facture de l'ICANN.
 - c. Si un service tiers est utilisé, veuillez vous assurer que l'avis de paiement inclut votre numéro de compte ICANN et votre numéro de facture afin que le paiement puisse être associé à votre facture.

[Annexe 3 : Plan de financement de l'ASP]

Annexe 4 : Traduction des documents justificatifs

Si le candidat fournit un ou plusieurs documents en anglais qui sont une traduction de documents originaux rédigés dans une langue autre que l'anglais, il a la possibilité de fournir un certificat de traduction (certificat d'exactitude de la traduction) pour chaque document traduit en anglais. Les traductions certifiées dûment fournies peuvent accélérer l'examen et le traitement des documents justificatifs de votre candidature. Pour les traductions certifiées en bonne et due forme, l'ICANN procédera à un examen de vos documents originaux et de leur traduction certifiée en anglais afin de confirmer qu'ils sont exacts et complets. Dans tous les cas où un certificat de traduction n'est pas fourni pour un document donné, l'ICANN traduira vos documents originaux en anglais à des fins d'examen et de traitement ultérieurs.

Le certificat de traduction doit être rédigé en anglais et comprendre au moins ce qui suit :

1. Une déclaration des qualifications du traducteur ;
2. Une déclaration attestant de l'exhaustivité et de l'exactitude du document ;
3. L'identification du document traduit et de la langue ;
4. Le nom du traducteur, sa signature et la date.

La plupart des traducteurs professionnels et des agences de traduction sont en mesure de fournir un certificat de traduction pour les travaux qu'ils effectuent. Le certificat de traduction n'a pas à être authentifié par un notaire.

Un modèle de certificat d'exactitude d'une traduction est disponible sur <https://www.atanet.org/client-assistance/what-is-a-certified-translation/>.

Un certificat de traduction, s'il est fourni, doit l'être pour chacun des documents traduits en anglais. Il peut être fourni sous la forme d'un document Word ou PDF.